DISTRICT DU VAL-D'OISE
DE FOOTBALL
FFF

PLAISIR
RESPECT
ENGAGEMENT
TOLÉRANCE
SOLIDARITÉ

N° 790 - ÉDITION DU 27 NOVEMBRE 2026

COMMISSIONS

- Calendriers et Organisation des Compétitions (COC)
    - Calendriers et Organisation des Compétitions (COC) – électronique
- Calendriers et Organisation des Compétitions sections Féminines
- Football pour les enfants
- Football pour les enfants sections Féminines
- Futsal
- Coupes
- Statuts & règlements
    - Non-utilisation de la FMI
- Informations et Formations (CDIF)
- Terrains et installations sportives (CDTIS)

COMMISSION CALENDRIERS ET ORGANISATION DES COMPETITIONS

REUNION ELECTRONIQUE DU 26 NOVEMBRE 2026

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

REPORT DE RENCONTRE

SENIORS D1

N°78921141 – BEZONS U. SEC. OM. / JOUY LE MOUTIER FC du 29/11/2026

La Commission,

Pris connaissance du compte rendu de la Commission Départementale Prévention Médiation Éducation en date du 25 novembre 2026,

Considérant la décision de cette dernière de prononcer, à titre préventif, le report de la rencontre susvisée, les conditions de sécurité nécessaires à son bon déroulement n'étant pas garanties,

Acte le report de la rencontre à une date ultérieure, qui sera fixée par la Commission.

Les clubs concernés seront informés de la nouvelle programmation de cette rencontre.

* * *

COMMISSION ORGANISATION DES COMPÉTITIONS SECTIONS FÉMININES U14F À SENIORS F

RÉUNION du 23 Novembre 2026

Présents : MM. Huart – Joly et Mme Escoignard (comité)

Absent excusé : Mme Bouazi et MM Said

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails avant ce jour avant 18h00.

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales organisés par la commission coupes) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité. Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle seront traités.

FOOT à 8

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment remplie sera recevable
N'oublier pas le motif pour la non-utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match
Dans les « réserves d'avant ou/et d'après match »

FOOT à 11

Seule la feuille de match foot à 11 recto/verso dûment remplie sera recevable
N'oublier pas le motif pour la non-utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match
Dans les « réserves d'avant ou/et d'après match »

COURRIERS CLUBS

St OUEN L'AUMONE AS
Mail du 23/11/2026
FOOT à 8 – U15F
La commission prend note de ne pas tenir compte de votre demande de forfait en U15F à 8 du mail précédent du 23/11/26 à 15h39

St OUEN L'AUMONE AS
Mail du 22/11/2026
D1 – U15F, U18F, Séniors F
La commission prend note des reports des rencontres suivantes :
U15f Départemental 1 n° 79908955 St Prix Es 1 - St Ouen L'Aumone As 1 le 05/12/26 à 15h30
U18f Départemental 1 n° 79786803 Ent. Fcf/Gafepb 1 - St Ouen L'Aumone As 1 le 12/12/26 à 15h30
Seniors Féminines D1 n° 79772327 Garges Gonesse Fcm 1 - St Ouen L'Aumone As 1 09/01/27 à 16h

FOOT A 8

CHANGEMENTS D'HORAIRES ET DATES DE RENCONTRES

30/01/27
Journée FOOT à 8 U15F du 09/01/27 - Groupe A et B

06/02/27
FOOT à 8 - U15F - Match N°80743623 du 28/11/26 -VILLIERS AFF 1 – MONTMAGNY FC 1
Reporté à la suite de doublon le 21/11/26

APPEL FMI (ou feuilles de matchs/résultats)

MONTMAGNY FC 1
FOOT A 8 – U15F match n°80743630 du 21/11/26 contre St Ouen l'Aumône AS 2
1er appel le 23/11/26

FORFAITS & AMENDES

ENT ARGENTEUILLAISE 1
FOOT A 8 - Séniors F match n° du 19/11/26 contre Champagne SFC 1
1er Forfait : **30 €**

FOOT A 11

CHANGEMENTS D'HORAIRES ET DATES DE RENCONTRES

05/12/26
D1 U15F - Match N°79908955 du 28/11/26 -ST PRIX ES 1 - St OUEN L'AUMONE AS 1 à 15h30
Reporté à la suite de match de Coupe de France le 28/11/26

12/12/26
D1 U18F - Match N°79786803 du 28/11/26 - GAFEPB 1 - St OUEN L'AUMONE AS 1 à 15h30
Reporté à la suite de match de Coupe de France le 28/11/26

19/12/26

D1 SENIORS F - Match N°79772316 du 31/10/26 - ENT ESSG/FCSAM 2 - GARGES FCM 1 à 17h30

Reporté à la suite d'interruption de la rencontre le 31/10/26

09/01/27

D1 SENIORS F - Match N°79772327 du 31/10/26 - GARGES FCM 1 – St OUEN L'AUMONE AS 1 à 16h

Reporté à la suite d'interruption de la rencontre le 31/10/26

APPEL A FM1 (ou feuilles de matchs/Résultats)

RAS

FORFAITS

ENT ESSG/FCSAM 2

D1 Séniors F - Match N°79772303 du 1/11/26 contre MERY MERIEL FC 1

1er Forfait : **30 €**

* * *

COMMISSION FOOTBALL POUR LES ENFANTS

23 NOVEMBRE 2026

Présents : Mme Gontarczyk (Présidente) – Mme Escroignard
Mr Ait Larbi – M Le Nagard – M Rabia – M Sénécal

Assistent : Mme Bastos (Comité) – M Allard (CTDAP)

Excusés : M Doucoura – M Joseph

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission se réunissant tous les lundis soir, nous vous demandons d'adresser vos mails avant 16h00 le lundi afin d'être pris en compte.

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Pour les Enfants) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF.

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à en-tête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :
[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être déposées dans FAL.
Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 appels dans les PV de la commission.
La commission rappelle aux clubs de bien respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18h00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.

COURRIER DES CLUBS

ADAMOIS O. : Mail du 23/11/26
Pris note de vos informations concernant le Challenge Régional U11. La commission vous rappelle qu'il est bien indiqué dans le règlement que chaque éducateur doit prendre une photo de tous les documents en fin de compétition en cas d'appel ou de réclamation.

AJED : Mail du 22/11/26
Pris note de votre impossibilité de jouer les rencontres de critérium U11 à domicile le 28/11. La commission reporte exceptionnellement ces matchs au 19/12 et vous rappelle que c'est au club d'anticiper ces demandes via Footclub – Demande de Dérogation

BRUYERES BERNES USM : Mail du 19/11/26
Pris note du 1er forfait avisé de votre équipe 1 sur match n° 81210904 du 21/11/26 – critérium U11 - Secteur Est niveau 1 poule B à VILLIERS FC

BRUYERES BERNES USM : Mail du 20/11/26
Pris note de la fermeture de vos installations les 21 & 22/11 par arrêté municipal

EAUBONNE FC : Mail du 20/11/26
Pris note de la réception de votre feuille de présence sur le centre du Challenge U11 du 07/11. La commission regrette cet envoi tardif car un 1er appel a eu lieu dans le PV du 09/11 et un 2ème dans le PV du 16/11. Votre feuille aurait dû être laissée sur place même en cas de retard (CF Règlement). Les horaires étaient bien indiqués dans les PV de la commission

ECOUEN FC : Mail du 23/11/26
Pris note de votre impossibilité d'effectuer la FMI sur le match n° 81067494 du 21/11 – critérium U10 Secteur Est Niveau 2 Poule A : ECOUEN FC 23 vs ROISSY US 22. La commission vous rappelle qu'en cas de défaillance de la tablette ou de la FMI, une feuille de match papier doit être rédigée avant le début du match donc celle-ci aurait dû être jointe au mail.

ERAGNY FC : Mail du 22/11/26
Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U9 du 28/11 suite aux travaux sur vos installations.

FRETTOISE ES : Mail du 14/11/26
Pris note de votre information concernant le match 81070132 du 14/11/26 - Critérium U10 - Secteur OUEST Niveau 3 – Poule B : MARCOUVILLE CITY CP 2 - FRETTOISE ES 1. La commission attend la feuille de match papier qui aurait dû être complétée avant le début du match.

GAFEPB : Mail du 25/11/26
Pris note du forfait avisé de vos U8 sur centre du plateau du 28/11/26 à ARGENTEUIL RC.

GONESSE RC : Mail du 25/11/26
Pris note du forfait avisé de votre équipe 1 sur match n° 81064442 du 28/11/26 – critérium U11 Avenir Poule D à JOUY FC.

GROSLAY FC : Mail du 19/11/26
Pris note de vos informations concernant le Challenge Régional U11. La commission vous rappelle qu'il est bien indiqué dans le règlement que chaque éducateur doit prendre une photo de tous les documents en fin de compétition en cas d'appel ou de réclamation. De plus vous ne nous communiquez qu'une partie des résultats.

HERBLAY ES : Mail du 24/11/26
Pris note de votre demande de modification d'horaire des rencontres du critérium U11 Avenir à domicile : à 11h30 au lieu de 11h00. La commission transmet au secrétariat pour modification dans calendrier du club

MAGNY FC : Mail du 19/11/26
Pris note du forfait avisé de votre équipe 2 sur centre de Coupe du Comité U12 à OSNY FC le 21/11/26

MONTMAGNY FC : Mail du 21/11/26
Pris note de votre interrogation concernant la tenue du centre de SARCELLES – 1er Tour du Challenge U9. Le report du centre était indiqué dans le PV de la commission du 16/11. Le centre apparaissait également dans votre agenda du club sur le site du DVOF à la date du 21/11.

MONTSOULT BAILLET : Mail du 23/11/26
Pris note de la réception de la feuille de résultats du centre du 1er tour du Challenge U11. Le règlement indique que toutes les feuilles y compris le feuilles de présence des différentes équipes présentes doivent être déposées dans FAL au plus tard à 16h le lundi qui suit la compétition concernée. La commission attend rapidement les feuilles de présence des équipes

ST LEU FC : Mail du 24/11/26
Pris note de votre demande d'engager 2 équipes supplémentaires U6/U7 et 2 équipes U9 soit 4 équipes dans chaque catégorie.
Pris note également de votre demande de désengagement de votre équipe 2 sur critérium U11.

ST OUEN AS : Mail du 23/11/26
Pris note de votre information concernant le centre à DEUIL ENGHIEN FC pour le 1er tour de la Coupe du Comité U12. La commission regrette votre déplacement inutile et vous demande de préciser les n° de vos équipes pour la suite de la compétition.

VEMARS ST WITZ FC : Mail du 20/11/26
Pris note du forfait non avisé (hors délai) de votre club sur centre du plateau U6/U7 du 21/11 à ENTENTE BEAUMONT MOURS.

VEXIN AS : Mail du 19/11/26
Pris note de la fermeture de vos installations les 21 & 22/11 par arrêté municipal

RAPPEL IMPORTANT

La commission constate une nouvelle fois que tous les éducateurs n'ont pas encore leur identifiant et mot de passe ou tablettes à disposition le jour du match pour effectuer la FMI sur les critériums U10 à U13.
La commission rappelle à tous les clubs de bien vérifier dans Footclub que chaque équipe U10 à U13 soit affectée à un éducateur et que ce dernier dispose bien d'une tablette le jour du match ainsi que de ses codes d'accès à FOOTCLUB en cours de validité.

PLATEAUX U6/U7 – U8 & U9

La commission vous informe que les plateaux U6/U7- U8 & U9 prévus jusqu'aux vacances de Noël sont saisis dans FAL.
Il est donc important que tous les clubs en prennent connaissance et avisent rapidement la commission de leur impossibilité de recevoir un centre ou absence de leurs équipes.

AUDITION

Centre du plateau U6/U7 du 07/11/26 à l'ADAMOIS OLYMPIQUE

Pour le club de ADAMOIS O.
- Mr le Président du Club – Absent excusé
- Mr GOMES José – Licence n° 2 339 989 976 – Technique Régional

Pour le Club de CHAMPAGNE SFC
- Mr Thibaut JONQUOIS - Responsable de la catégorie U6/U7 - Absent excusé

Pour le Club de PUISEUX LOUVRES FC
- Mr Le Responsable de la catégorie U6/U7 - Absent non excusé

La commission déplore l'absence d'au moins 1 personne du club de Champagne SFC alors que ce dernier est à l'origine de la convocation par l'envoi d'un mail à la commission.
Après audition de la personne présente, la commission rappelle les conseils d'usage.

CONVOCATION EN DISTANCIEL

A la suite de l'impossibilité d'être présent pour le club de VILLIERS FC le 30/11, la commission reconvoque pour

Lundi 7 Décembre 2026 à 19h30

Le lien de connexion vous sera envoyé ultérieurement

Pour le club de VILLIERS FC
- Mr le Responsable de l'École de Foot pour les Enfants
- Mr TELMAT Rayan – Éducateur équipe U12 niveau 3 poule A

Pour le Club de FONTENAY FC
- Mr MOSER Jean-Marc - Dirigeant de l'équipe U12 niveau 3 poule A
- Mr JOLLY Claude - Dirigeant de l'équipe U12 niveau 3 poule A

A la suite du match n° 81000759 – critérium U12 – Secteur Est niveau 3 poule A

Rappel : le club a l'obligation d'informer les personnes physiques convoquées et qu'elles doivent être également munies d'une pièce d'identité ou licence dématérialisée faute de quoi, l'accès à la commission de discipline ne sera pas autorisé.

MATCHS REMIS AU 19/12/2026

CRITERIUM U11 – Secteur Ouest – Niveau 3 Poule C

VEXIN AS 3 vs FRETTOISE ES 1 : match n° 81186505

CRITERIUM U11 – Secteur Sud – Niveau 2 Poule B

AJED 2 vs GONESSE RC 3 : match n° 81185914

CRITERIUM U11 – Secteur Sud – Niveau 3 Poule A

AJED 3 vs ST PRIX ES 2 : match n° 81185850

1er APPEL FEUILLES de PLATEAUX

U6/U7 du 21/11/2026

Secteur SUD

CORMEAILLAIS ACS : 1er appel de feuille récapitulative du plateau et feuille de présence des équipes de CORMEILLAIS ACS & FRANCONVILLE FC sur centre n° 1 – plateau U6/U7 à ECOUEN le 07/11/26

1er APPEL FEUILLES DE LA COUPE DU COMITE U12

ST LEU FC : 1er appel de la feuille de présence de l'équipe 3 de l'AJED sur centre du 1er tour de la Coupe du Comité U12du 21/11/26 à ST LEU FC. **Feuille à déposer avec tous les autres documents dans FAL sous peine de disqualification.**

AJED : 1er appel de la photo de la feuille de présence votre équipe 3 sur centre du 1er tour de la Coupe du Comité U12du 21/11/26 à ST LEU FC. **Feuille à envoyer au secrétariat du DVOF sous peine de disqualification.**

VIARMES ASNIERES OL : 1er appel de la feuille de résultats du centre du 1er tour de la Coupe du Comité U12 du 21/11/26 sur vos installations. **Feuilles à déposer avec tous les autres documents dans FAL sous peine de disqualification.**

BEZONS USO : 1er appel de la photo de la feuille de présence votre équipe 2 sur centre du 1er tour de la Coupe du Comité U12du 21/11/26 à ENTENTE SSG. **Feuille à envoyer au secrétariat du DVOF sous peine de disqualification.**

ST LEU FC : 1er appel de la photo de la feuille de présence votre équipe 4 sur centre du 1er tour de la Coupe du Comité U12 du 21/11/26 à MARCOUVILLE CITY CPA. **Feuille à envoyer au secrétariat du DVOF sous peine de disqualification.**

MARCOUVILLE CITY CPA : 1er appel de la feuille de présence l'équipe 4 de ST LEU FC sur centre du 1er tour de la Coupe du Comité U12 du 21/11/26 à MARCOUVILLE CITY CPA. **Feuilles à déposer avec tous les autres documents dans FAL sous peine de disqualification.**

MONTSOULT BAILLET US : 1er appel de la feuille de résultats et feuilles de présence des équipes de MONTSOULT BAILLET US 1 – VIARMES ASNIERES OL 1 – THILLAY ESM 1 & PERSAN US 2 sur centre du 1er tour de la Coupe du Comité U12 du 21/11/26 à MARCOUVILLE CITY CPA. **Feuilles à déposer avec tous les autres documents dans FAL sous peine de disqualification.**

VIARMES ASNIERES OL : 1er appel de la feuille de présence de votre équipe 1 sur centre du 1er tour de la Coupe du Comité U12 du 21/11/26 à MONTSOULT BAILLET US. **Feuille à envoyer au secrétariat du DVOF sous peine de disqualification.**

THILLAY ESM : 1er appel de la feuille de présence de votre équipe 1 sur centre du 1er tour de la Coupe du Comité U12 du 21/11/26 à MONTSOULT BAILLET US. **Feuille à envoyer au secrétariat du DVOF sous peine de disqualification.**

PERSAN US : 1er appel de la feuille de présence de votre équipe 2 sur centre du 1er tour de la Coupe du Comité U12 du 21/11/26 à MONTSOULT BAILLET US. **Feuille à envoyer au secrétariat du DVOF sous peine de disqualification.**

VAUREAL FCM : 1er appel de la feuille de résultats et feuilles de présence des équipes de VAUREAL FCM 1 – PONTOISIENNE JS 1 – ARGENTEUIL RC 5 & 6 sur centre du 1er tour de la Coupe du Comité U12 du 21/11/26 à VAUREAL FCM. **Feuilles à déposer avec tous les autres documents dans FAL sous peine de disqualification.**

PONTOISENNE JS : 1er appel de la feuille de présence de votre équipe 1 sur centre du 1er tour de la Coupe du Comité U12 du 21/11/26 à VAUREAL FCM. **Feuille à envoyer au secrétariat du DVOF sous peine de disqualification.**

ARGENTEUIL FC : 1er appel de la feuille de présence de vos équipes 5 & 6 sur centre du 1er tour de la Coupe du Comité U12 du 21/11/26 à VAUREAL FCM. **Feuille à envoyer au secrétariat du DVOF sous peine de disqualification.**

CHAMPAGNE SFC : 1er appel de la feuille de résultats et feuilles de présence des équipes de CHAMPAGNE SFC 2 – ARNOUVLLE FAS 1 – PUISEUX LOUVRES FC 2 & GARGES FCM 2 sur centre du 1er tour de la Coupe du Comité U12 du 21/11/26 à VAUREAL FCM. **Feuilles à déposer avec tous les autres documents dans FAL sous peine de disqualification.**

ARNOUVILLE FAS : 1er appel de la feuille de présence de votre équipe 1 sur centre du 1er tour de la Coupe du Comité U12 du 21/11/26 à CHAMPAGNE SFC. **Feuille à envoyer au secrétariat du DVOF sous peine de disqualification.**

PUISEUX LOUVRES FC : 1er appel de la feuille de présence de votre équipe 2 sur centre du 1er tour de la Coupe du Comité U12 du 21/11/26 à CHAMPAGNE SFC. **Feuille à envoyer au secrétariat du DVOF sous peine de disqualification.**

GARGES FCM : 1er appel de la feuille de présence de votre équipe 2 sur centre du 1er tour de la Coupe du Comité U12 du 21/11/26 à CHAMPAGNE SFC. **Feuille à envoyer au secrétariat du DVOF sous peine de disqualification.**

EAUBONNE FC : 1er appel des feuilles de présence des équipes de EAUBONNE FC 1 – BEZONS USO 1 – FRANCONVILLE FC 1 & 3 sur centre du 1er tour de la Coupe du Comité U12 du 21/11/26 à EAUBONNE FC. **Feuilles à déposer avec tous les autres documents dans FAL sous peine de disqualification.**

BEZONS USO : 1er appel de la feuille de présence de votre équipe 2 sur centre du 1er tour de la Coupe du Comité U12 du 21/11/26 à EAUBONNE FC. **Feuille à envoyer au secrétariat du DVOF sous peine de disqualification.**

FRANCONVILLE FC : 1er appel de la feuille de présence de vos équipes 1 & 3 sur centre du 1er tour de la Coupe du Comité U12 du 21/11/26 à EAUBONNE FC. **Feuille à envoyer au secrétariat du DVOF sous peine de disqualification.**

GARGES FCM : 1er appel de la feuille de résultats et feuilles de présence des équipes de GARGES FCM 1 & 3 – FONTENAY FC 1 & CHAUMONTEL LUZARCHES AS 1 sur centre du 1er tour de la Coupe du Comité U12 du 21/11/26 à GARGES FCM. **Feuilles à déposer avec tous les autres documents dans FAL sous peine de disqualification.**

FONTENAY FC : 1er appel de la feuille de présence de votre équipe 1 sur centre du 1er tour de la Coupe du Comité U12 du 21/11/26 à GARGES FCM. **Feuille à envoyer au secrétariat du DVOF sous peine de disqualification.**

CHAUMONTEL LUZARCHES AS : 1er appel de la feuille de présence de votre équipe 1 sur centre du 1er tour de la Coupe du Comité U12 du 21/11/26 à GARGES FCM. **Feuille à envoyer au secrétariat du DVOF sous peine de disqualification.**

MERY MERIEL FC : 1er appel de la feuille de résultats et feuilles de présence des équipes de MERY MERIEL FC 1 – ECOUEN FC 1 – FRETTOISE ES 2 & ERMONT ACF 1 sur centre du 1er tour de la Coupe du Comité U12 du 21/11/26 à MERY MEREIEL FC. **Feuilles à déposer avec tous les autres documents dans FAL sous peine de disqualification.**

ECOUEN FC : 1er appel de la feuille de présence de votre équipe 1 sur centre du 1er tour de la Coupe du Comité U12 du 21/11/26 à MERY MERIEL FC. **Feuille à envoyer au secrétariat du DVOF sous peine de disqualification.**

FRETTOISE ES : 1er appel de la feuille de présence de votre équipe 2 sur centre du 1er tour de la Coupe du Comité U12 du 21/11/26 à MERY MERIEL FC. **Feuille à envoyer au secrétariat du DVOF sous peine de disqualification.**

ERMONT ACF : 1er appel de la feuille de présence de votre équipe 1 sur centre du 1er tour de la Coupe du Comité U12 du 21/11/26 à MERY MERIEL FC. **Feuille à envoyer au secrétariat du DVOF sous peine de disqualification.**

ST BRICE FC : 1er appel de la feuille de résultats et feuilles de présence des équipes de ST BRICE FC 2 & 3 & VILLIERS FC 1 & 3 sur centre du 1er tour de la Coupe du Comité U12 du 21/11/26 à ST BRICE FC. **Feuilles à déposer avec tous les autres documents dans FAL sous peine de disqualification.**

VILLIERS FC : 1er appel de la feuille de présence de vos équipes 1 & 3 sur centre du 1er tour de la Coupe du Comité U12 du 21/11/26 à ST BRICE FC. **Feuille à envoyer au secrétariat du DVOF sous peine de disqualification.**

SOISY AM FC : 1er appel des feuilles de présence des équipes de SOISY AM FC 1 & 3 & ERAGNY FC 1 & 3 sur centre du 1er tour de la Coupe du Comité U12 du 21/11/26 à SOISY AM FC. **Feuilles à déposer avec tous les autres documents dans FAL sous peine de disqualification.**

ERAGNY FC : 1er appel de la feuille de présence de vos équipes 1 & 3 sur centre du 1er tour de la Coupe du Comité U12 du 21/11/26 à SOISY AM FC. **Feuille à envoyer au secrétariat du DVOF sous peine de disqualification.**

DEUIL ENGHIEN FC : 1er appel de la feuille de résultats et feuilles de présence des équipes de DEUIL ENGHIEN FC 1 - ST OUEN AS 1 & 3 – ARGENTEUIL RC 3 sur centre du 1er tour de la Coupe du Comité U12 du 21/11/26 à DEUIL ENGHIEN FC. **Feuilles à déposer avec tous les autres documents dans FAL sous peine de disqualification.**

ARGENTEUIL RC : 1er appel de la feuille de présence de votre équipe 3 sur centre du 1er tour de la Coupe du Comité U12 du 21/11/26 à DEUILENGHIEN FC. **Feuille à envoyer au secrétariat du DVOF sous peine de disqualification.**

PONTOISIENNE JS : 1er appel de la feuille de résultats et feuilles de présence des équipes de PONTOISIENNE JS 2 – JOUY FC 2 – ERMONT AMS 1 & 3 sur centre du 1er tour de la Coupe du Comité U12 du 21/11/26 à PONTOSIENNE JS **Feuilles à déposer avec tous les autres documents dans FAL sous peine de disqualification.**

ERMONT AMS : 1er appel de la feuille de présence de vos équipes 1 & 3 sur centre du 1er tour de la Coupe du Comité U12 du 21/11/26 à PONTOISIENNE JS. **Feuille à envoyer au secrétariat du DVOF sous peine de disqualification.**

JOUY FC : 1er appel de la feuille de présence de votre équipe 2 sur centre du 1er tour de la Coupe du Comité U12 du 21/11/26 à PONTOISIENNE JS. **Feuille à envoyer au secrétariat du DVOF sous peine de disqualification.**

1er APPEL FEUILLES DU CHALLENGE REGIONAL U9

GOUSSAINVILLE FC : 1er appel de la feuille de présence de vos équipes 1 & 2 sur centre du 1er tour du Challenge Régional U9 du 14/11/26 à PERSAN US **Feuille à déposer dans FAL sous peine de disqualification.**

2ème APPEL FEUILLES DU CHALLENGE REGIONAL U9

AUVERS ENNERY FC : 2ème appel de la feuille de présence de vos équipes 1 & 2 sur centre du 1er tour du Challenge Régional U9 du 14/11/26 à CERGY PONTOISE FC. **Feuille à déposer dans FAL sous peine de disqualification.**

MONTSOULT BAILLET US : 2ème appel de la feuille de présence de vos équipes 1 & 2 sur centre du 1er tour du Challenge Régional U9 du 14/11/26 à GARGES FCM. **Feuille à déposer dans FAL sous peine de disqualification.**

MAGNY FC : 2ème appel de la feuille de présence de vos équipes 1 & 2 sur centre du 1er tour du Challenge Régional U9 du 14/11/26 à PONTOISIENNE JS. **Feuille à déposer dans FAL sous peine de disqualification.**

1er APPEL FEUILLES MATCHS DE CRITERIUMS

CRITERIUM U10 – Secteur EST

Niveau 2 Poule A

ECOUEN FC 23 : 1er appel feuille du match n° 81067494 - critérium U10 - Secteur Est Niveau 2 poule A du 21/11/26 vs ROISSY FC 22

CRITERIUM U10 – Secteur OUEST

Niveau 1 Poule A

ERAGNY FC 21 : 1er appel feuille du match n° 81069787 - critérium U10 - Secteur Ouest Niveau 1 poule A du 21/11/26 vs CERGY PONTOISE FC 22

CRITERIUM U10 – Secteur SUD

Niveau 1 Poule A

SARCELLES AAS 22 : 1er appel feuille du match n° 81071159 - critérium U10 - Secteur Sud Niveau 1 poule A du 21/11/26 vs GONESSE RC 22

Niveau 3 Poule B

GONESSSE RC 24 : 1er appel feuille du match n° 81071421 - critérium U10 - Secteur Sud Niveau 3 poule B du 21/11/26 vs EAUBONNE FC 22

CRITERIUM U11 AVENIR

Poule A

SARCELLES AAS 1 : 1er appel feuille du match n° 81063959 - critérium U11 AVENIR poule A du 21/11/26 vs OSNY FC 1

CRITERIUM U11 - Secteur EST

Niveau 2 Poule B

VILLIERS FC 3 : 1er appel feuille du match n° 81210862 - critérium U11 Secteur Est Niveau 2 poule B du 21/11/26 vs ST BRICE FC 3

CRITERIUM U11 - Secteur SUD

Niveau 2 Poule A

SARCELLES AAS 3 : 1er appel feuille du match n° 81185896 - critérium U11 Secteur Sud Niveau 2 poule A du 21/11/26 vs MONTMORENCY FC 2

Niveau 2 Poule B

ENTENTE SSG 4 : 1er appel feuille du match n° 81185910- critérium U11 Secteur Sud Niveau 2 poule B du 21/11/26 vs AJED 2

Niveau 3 Poule C

CORMEILLAIS ACS 3 : 1er appel feuille du match n° 81185880- critérium U11 Secteur Sud Niveau 3 poule C du 21/11/26 vs ARGENTEUIL FC 3

CRITERIUM U12 - Secteur EST

Niveau 1 Poule B

ADAMOIS O. 21 : 1er appel feuille du match n° 81000588 - critérium U12 Secteur Est Niveau 1 poule B du 14/11/26 vs ECOUEN FC 24

CRITERIUM U12 - Secteur OUEST

Niveau 1 Poule C

COSMO TAVERNY 22 : 1er appel feuille du match n° 81012920 - critérium U12 Secteur Ouest Niveau 1 poule C du 14/11/26 vs PIERRELAYE FC 21

Niveau 3 Poule A

ERAGNY FC 23 : 1er appel feuille du match n° 81013670 - critérium U12 Secteur Ouest Niveau 3 poule A du 14/11/26 vs CERGY PONTOISE FC 26

CRITERIUM U12 - Secteur SUD

Nivau 1 Poule A

ARGENTEUIL RC 23 : 1er appel feuille du match n° 81014066 - critérium U12 Secteur Sud Niveau 1 poule A du 14/11/26 vs SARCELLES AAS 23

Niveau 1 Poule B

ST LEU FC 23 : 1er appel feuille du match n° 81014083 - critérium U12 Secteur Sud Niveau 1 poule B du 14/11/26 vs ARGENTEUIL RC 24

Niveau 2 Poule B

ARGENTEUIL RC 25 : 1er appel feuille du match n° 81014458 - critérium U12 Secteur Sud Niveau 2 poule B du 14/11/26 vs GARGES FCM 23

DEUIL ENGHIEN FC 21 : 1er appel feuille du match n° 81014459 - critérium U12 Secteur Sud Niveau 2 poule B du 14/11/26 vs SARCELLES AAS 24

Niveau 3 Poule A

GONESE RC 24 : 1er appel feuille du match n° 81014632 - critérium U12 Secteur Sud Niveau 3 poule A du 14/11/26 vs FRANCONVILLE FC 24

Niveau 3 Poule B

MONTMORENCY FC 21 : 1er appel feuille du match n° 81014646 - critérium U12 Secteur Sud Niveau 3 poule B du 14/11/26 vs GROSLAY FC 22

ARGENTEUIL RC 26 : 1er appel feuille du match n° 81014647 - critérium U12 Secteur Sud Niveau 3 poule B du 14/11/26 vs SOISY AM FC 23

2ème APPEL FEUILLES MATCHS DE CRITERIUMS

CRITERIUM U10 – Secteur Est

Niveau 3 – Poule A

GOUSSAINVILE FC 24 : 2ème appel feuille du match n° 81069734 - critérium U10 – Secteur Est Niveau 3 poule A du 14/11/26 vs VIARMES ASNIERES OL 22

PUISEUX LOUVRES FC 22 : 2ème appel feuille du match n° 81069735 - critérium U10 – Secteur Est Niveau 3 poule A du 14/11/26 vs ADAMOIS O. 22

CRITERIUM U10 – Secteur Ouest

Niveau 3 – Poule B

COURDIMANCHE AS 22 : 2ème appel feuille du match n° 81070131- critérium U10 – Secteur Ouest Niveau 3 poule B du 14/11/26 vs OSNY FC 23

CRITERIUM U10 – Secteur Sud

Niveau 1 – Poule A

GONESSE RC 22 : 1er appel feuille du match n° 81071156- critérium U10 – Secteur Sud Niveau 1 poule A du 14/11/26 vs CORMEILLAIS ACS 21

Niveau 3 – Poule A

SOISY AM FC 23 : 2ème appel feuille du match n° 81071404- critérium U10 – Secteur Sud Niveau 3 poule A du 14/11/26 vs ARGENTEUIL RC 24

CRITERIUM U11 – Secteur Est

Niveau 3 – Poule A

MONTSOULT BAILLET US 1 : 2ème appel feuille du match n° 81210722 - critérium U11 – Secteur Est Niveau 3 poule A du 14/11/26 vs VEMARS ST WITZ FC 1

CRITERIUM U11 – Secteur Ouest

Niveau 1 – Poule A

MAGNY FC 1 : 2ème appel feuille du match n° 81210678 - critérium U11 – Secteur Ouest Niveau 1 poule A du 14/11/26 vs ERAGNY FC 2

Niveau 3 – Poule B

MARCOUVILLE CITY CPA 2 : 2ème appel feuille du match n° 81186485 - critérium U11 – Secteur Ouest Niveau 3 poule B du 14/11/26 vs CERGY PONTOISE FC 6

CRITERIUM U11 – Secteur Sud

Niveau 2 – Poule A

MONTMORENCY FC 2 : 2ème appel feuille du match n° 81185893 - critérium U11 – Secteur Sud Niveau 2 poule A du 14/11/26 vs GAFEPB 1

Niveau 2 – Poule B

DEUIL ENGHIEN FC 2 2ème appel feuille du match n° 81185907 - critérium U11 – Secteur Sud Niveau 2 poule B du 14/11/26 vs GONESSE RC 3

GARGES FCM 3 : 2ème appel feuille du match n° 81185908 - critérium U11 – Secteur Sud Niveau 2 poule B du 14/11/26 vs ENTENTE SSG 4

MONTMAGNY FC 2 : 2ème appel feuille du match n° 81185909 - critérium U11 – Secteur Sud Niveau 2 poule B du 14/11/26 vs AJED 2

CRITERIUM U12 AVENIR

Poule C

ST LEU FC 21 : 2ème appel feuille du match n° 81000526 - critérium U12 AVENIR poule C du 14/11/26 vs ST BRICE FC 22

CRITERIUM U12 – Secteur Est

Niveau 1 – Poule A

GOUSSAINVILLE FC 21 : 2ème appel feuille du match n° 81000571 - critérium U12 – Secteur Est Niveau 1 poule A du 07/11/26 vs VILLIERS FC 21

Niveau 2 – Poule A

FOSSES UF 23 : 2ème appel feuille du match n° 81000672 - critérium U12 – Secteur Est Niveau 21 poule A du 07/11/26 vs CHAUMONTEL LUZARCHES AS 21

CRITERIUM U13 AVENIR

ST BRICE FC 1 : 2ème appel feuille du match n° 81000475- critérium U13 AVENIR du 14/11/26 vs VILLIERS FC 1

CRITERIUM U13 – Secteur Est

Niveau 1 – Poule A

PUISEUX LOUVRES FC 1 : 2ème appel feuille du match n° 81000178 - critérium U13 – Secteur Est Niveau 1 poule B du 14/11/26 vs SURVILLIERS AVENIR 1

FORFAIT GENERAL

ST LEU FC : Forfait général de votre équipe 2 sur critérium U11 – Secteur Sud – Niveau 2 poule C

AMENDES

BEZONS USO : Non réception des feuilles de présence des équipes de BEZONS USO 1 & 3 – MONTMORENCY FC 1 - 1er tour du Challenge Régional U10 du 07/11/26 à BEZONS USO malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission Non-transmission des feuilles de présence sur FAL après 2 relances

Amende : 52€ x 3 = 156€

MONTMORENCY FC : Non réception de la feuille de présence de votre équipe 1 sur centre du 1er tour du Challenge U10 du 07/11/26 à BEZONS USO malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission
Amende : 52€

SOISY AM FC : Non réception des feuilles de présence des équipes de SOISY AM FC 1 & 3 – ADAMOIS O. 2 - 1er tour du Challenge U11 du 07/11/26 à SOISY AM FC malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission
Amende : 52€ x 3 = 156€

ADAMOIS O. : Non réception de la feuille de présence de votre équipe 2 sur centre du 1er tour du Challenge U11 du 07/11/26 à SOISY AM FC malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission
Amende : 52€

MAGNY FC : Non réception des feuilles de présence des équipes de MAGNY FC 1 – COURDIMANCHE AS 2 & MARCOUVILLE CITY CPA 2 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission
Amende : 52€ x 3 = 156€

COURDIMANCHE AS : Non réception de la feuille de présence de votre équipe 2 sur centre du 1er tour du Challenge U11 du 07/11/26 à MAGNY FC malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission
Amende : 52€

MARCOUVILLE CITY CPA : Non réception de la feuille de présence de votre équipe 2 sur centre du 1er tour du Challenge U11 du 07/11/26 à MAGNY FC malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission
Amende : 52€

GONESSE RC : Non réception de la feuille de présence de votre équipe 4 sur centre du 1er tour du Challenge U11 du 07/11/26 à JOUY FC malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission
Amende : 52€

ENTENTE BEAUMONT MOURS : Non réception des feuilles de présence des équipes de BEZONS USO 2 – ENTENTE BEAUMONT MOURS 1 & 3 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission
Amende : 52€ x 3 = 156€

BEZONS USO : Non réception de la feuille résultats et de présence de votre équipe 2 sur centre du 1er tour du Challenge U11 du 07/11/26 à ENTENTE BEAUMONT MOURS malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission
Amende : 52€

MONTSOULT BAILLET US : Non réception des feuilles de présence des équipes de GROSLAY FC 2 – MONTSOULT BAILLET US 1 & VALLEE DU SAUSSERON 1 sur centre du 1er tour du Challenge U11 du 07/11/26 à MONTSOULT BAILLET US malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission
Amende : 52€ x 3 = 156€

GROSLAY FC : Non réception de la feuille résultats et de présence de votre équipe 2 sur centre du 1er tour du Challenge U11 du 07/11/26 à MONTSOULT BAILLET US malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission
Amende : 52€

VALLEE DU SAUSSERON : Non réception de la feuille résultats et de présence de votre équipe 1 sur centre du 1er tour du Challenge U11 du 07/11/26 à MONTSOULT BAILLET US malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission
Amende : 52€

ARGENTEUIL RC 22 : Non réception feuille du match n° 81000525 - critérium U12 Avenir poule C du 07/11/26 vs ST LEU FC 22 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission
Amende : 52€

CORMEILLAIS ACS 21 : Non réception feuille du match n° 81012887 - critérium U12 – secteur Ouest Niveau 1 poule B du 07/11/26 vs VAUREAL FCM 21 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission
Amende : 52€

BEZONS USO 21 : Non réception feuille du match n° 81014062 - critérium U12 – secteur Sud Niveau 1 poule A du 07/11/26 vs ARGENTEUIL RC 23 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission
Amende : 52€

ARGENTEUIL RC 24 : Non réception feuille du match n° 81014080 - critérium U12 – secteur Sud Niveau 1 poule B du 07/11/26 vs GONESSE RC 22 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission
Amende : 52€

BEZONS USO 22 : Non réception feuille du match n° 81014436 - critérium U12 – secteur Sud Niveau 2 poule A du 07/11/26 vs ST LEU FC 23 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission
Amende : 52€

MONTMAGNY FC 23 : Non réception feuille du match n° 81014476 - critérium U12 – secteur Sud Niveau 2 poule C du 07/11/26 vs GONESSE RC 23 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission
Amende : 52€

BESSANCOURT FC 1 : Non réception feuille du match n° 81000340 - critérium U13 – secteur Ouest Niveau 2 poule A du 07/11/26 vs ERAGNY FC 2 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission
Amende : 52€

CORMEILLAIS ACS 1 : Non réception feuille du match n° 81000444 - critérium U13 – secteur Sud Niveau 2 poule A du 07/11/26 vs SOISY AM FC 4 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission
Amende : 52€

ST OUEN AS 3 : Non réception feuille du match n° 81000461 - critérium U13 – secteur Sud Niveau 2 poule B du 07/11/26 vs BEZONS USO 2 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission
Amende : 52€

VEMARS ST WITZ FC : 1er Forfait non avisé (hors délai) de votre équipe sur centre du plateau U6/U7 du 21/11 à ENTENTE BEAUMONT MOURS
Amende : 15€

MONTMAGNY FC : Feuille match papier irrégulière sur match n° 81000511 du 14/11/26 – critérium U12 Avenir poule B vs GARGES FCM (manque n° match)
Amende : 10€

PUISEUX LOUVRES FC : 1er forfait non avisé de votre équipe 22 sur match n° 81069738 du 21/11/26 – critérium U10 Secteur Est Niveau 3 poule A à VIARMES ASNIERES OL
Amende : 15€

MONTMORENCY FC : 1er forfait non avisé de votre équipe 2 sur match n° 81185896 du 21/11/26 – critérium U11 Secteur Sud Niveau 2 poule A à SARCELLES AAS
Amende : 15€

PERSAN US : 1er forfait non avisé de votre équipe 2 sur match n° 81210846 du 21/11/26 – critérium U11 Secteur Est Niveau 2 poule A à PUISEUX LOUVRES FC
Amende : 15€

MONTMAGNY FC : Forfait non avisé de vos 2 équipes sur centre du Challenge Régional U9 du 21/11 à SARCELLES AAS
Amende : 25€

ST LEU FC : Forfait général de votre équipe 2 sur critérium U11 – Secteur Sud – Niveau 2 poule C après parution du calendrier
Amende : 70€

Prochaine réunion : Lundi 30 Novembre 2026 à partir de 18h00

COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS FOOTBALL DES ENFANTS SECTION FÉMININE

Réunion du 24 novembre 2026

Présents : MM. Huart – Joly et Mme Escoignard (comité)

Absent excusé : Mme Bouazi et MM Said

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 18h00.

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité. Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

TEMPS DE JEU PAR CATÉGORIE EN CRITÉRIUM
U11F : 2x30minutes, pause de 5 à 10mn Hors-jeu à la ligne médiane
U13F : 2x35minutes dont pause coaching de 2 mn après 15mn de jeu par mi-temps, pause de 5 à 10mn
FEUILLES DE MATCHS Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment remplie sera recevable N'oublier pas le motif pour la non-utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match Dans les « réserves d'avant ou d'après match »

INFORMATIONS

Problème FMI:

Actuellement il est impossible de sélectionner des joueuses U9F dans une composition d'équipe U11F. Le problème est national, un correctif est en cours à la FFF.

En attendant, vous pouvez inscrire vos joueuses U9F dans les réserves d'avant match.
Nota : cette inscription est impossible sur PC.

Le problème existe en U11 futsal et U10 mixte

COURRIERS CLUBS

HERBLAY ES
Mail du 23/11/2026
U11F poule B
Reçu feuille de match Journée 3, Match 80743247 du 21/11/26 contre ST PRIX ES 1

Ent BEAUMONT-MOURS 2
Mail du 24/11/26
U11F Poule B
Reçu feuille de match Journée 2, Match 80743244 du 14/11/26 reçoit HERBLAY ES 1

MONTMORENCY FC
Mail du 17/11/2026
U11F foot à 5
Accusé réception de votre engagement en U11F foot à 5
1ier plateau le 28/11/26

COURDIMANCHE AS
Mail du 23/11/2026
U11F et U13F foot à 5
Pris note du souhait de vous engager en foot à 5 catégories U11F et U13F
Veuillez compléter votre engagement à l'aide du document "engagement hors période critérium" afin que nous ayons les renseignements nécessaires pour FAL
1ier plateau le 05/12/26 si document compléter

RASSEMBLEMENTS ET PLATEAUX

Pour inscrire une équipe en plateau U7F ou/et U9F, vous devez utiliser le document engagement hors période que vous trouvez sur le site du DVOF dans l'onglet DOCUMENTS, et suivre la démarche suivante :

Documents
Formulaires
Féminines
Engagement hors période U7F et U9F

CALENDRIER Rassemblement U7F

Rassemblement 3 : 28 novembre 2026
Rassemblement 4 :12 décembre 2026 plateau de Noël
Rassemblement 5 : 30 janvier 2027, (Futsal)
Rassemblement 6 :13 mars 2027
Rassemblement 7 : 24 avril 2027
Fête du foot féminin : 22 mai 2027

LIEUX ET ADRESSES DES RASSEMBLEMENTS (EXTERIEUR)
Rassemblement 28 novembre 2026
Club : ESSG/FCSAM
Horaire :10h30
Adresse : Stade ALBERT SCHWEITZER 1, 40 rue d'Andilly, 95230 Soisy sous Montmorency

Tous les rassemblements extérieurs se joueront sur ce stade

CALENDRIER U9F

Confirmer la disponibilité de vos installations aux dates et horaires annoncée par la commission

PLATEAU N°3
05/12/26 Organisé par le club de **GONESSE RC**
Adresse : Stade Eugène Cognevaut, 3 rue du Commandant Fourneau, Gonesse
Horaire : 10h00

CHALLENGE N°2
12/12/26 Organisé par le club de **Ent BEAUMONT-MOURS**
Adresse : Stade Gilles Degenève, Av du président Wilson, Beaumont/Oise
Horaire : 9h30

PLATEAU N°4 en Futsal
09/01/27 Organisé par le club de **??**
Adresse : à définir
Horaire : à définir

FESTIVAL ECOLE DE FOOT : FIVE
23/01/27 Organisé par le **DVOF**
Adresse : Le street, 200 chaussées Jules César, Beauchamp
Horaire de début : 10h – Accueil à partir de 9h00

PLATEAU N°5 en Futsal
09/01/27 Organisé par le club de **FOSSES FU**
Adresse : Gymnase Cathy Fleury, 58 rue Victor Hugo, Fosses
Horaire : 9h30

FESTIVAL ECOLE DE FOOT : FUTSAL
06/03/27 Organisé par le DVOF
Adresse : Gymnase de la Coussaye, 53 rue de la Coussaye, 95880, Enghien les Bains
Horaire de début : 9h30 – Accueil à partir de 9h00

CHALLENGE N°3
20/03/27Organisé par le club de **MERY-MERIEL FC**
Adresse : Stade Jean Brestel, rue Jean Brestel, Mery / Oise
Horaire : 9h30

CHALLENGE FINALE
25/05/27 Organisé par le **DVOF**
Adresse :
Horaire :

FESTIVAL ECOLE DE FOOT : EXTERIEUR
01/05/27 Organisé par le DVOF
Adresse : Stade Alain Mimoun, 15 Bd Héloïse, Argenteuil
Horaire de début : 9h30 - Accueil à partir de 9h00

FETE DU FOOT FEMININ
22/05/27 Organisé par le DVOF
Adresse :
Horaire de début : h – Accueil à partir de h

FESTIVAL ECOLE DE FOOT : BEACH SOCCER

29/05/27 Organisé par le DVOF
Adresse :
Horaire de début : h – Accueil à partir de h

PROCHAIN PLATEAU U9F

Plateau n° 3 le **05 décembre 2026**
GONESSE RC
Horaire :10h00
Adresses : Stade Eugène Cognevaut, 3 rue du Commandant Fourneau, Gonesse

Pour tous les plateaux, vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de présence et de plateau que vous trouverez dans FAL, dans la rubrique "avant le plateau" où sur le site du DVOF
Documents
Formulaires
Féminines
Engagement hors période U7F et U9F

Tout autre support ne sera plus accepté et sera amendé

Rappel : c'est le responsable du centre qui rentre dans FAL les feuilles de présence et de plateau
Et non les clubs participants

CHALLENGE U9F

U9F - SAMEDI 12 décembre 2026
Journée 2
ENT BEAUMONT MOURS
Adresse : Stade Gilles Degenève, Av du président Wilson, Beaumont/Oise
Accueil : 9h00
Horaire : 9h30

Sont convoqués les clubs suivants inscrits dans FAL
Chacun de ces clubs a inscrit une seule équipe
Le nombre de licences est de 6 dont 2 U7F maxi + 2 remplaçantes
EBM
Ent ARGENTEUILLAISE
FOSSE FU
FRANCONVILLE FC
TAVERNY COSMO
Ent ESSG/FCSAM
GONESSE RC

CERGY-PONTOISE FC inscription dans FAL à faire avant le 05 décembre 2026
ERMONT AMS inscription dans FAL à faire le 05 décembre 2026

Pour participer les clubs suivants sont invités à compléter le nombre de licences minimum (6)
FC2M : 5 licences
AJED : 5 licences
VAFF : 1 licence

FOOT à 5 – U11F et U13F

INSCRIPTIONS

Pour inscrire une équipe, vous devez utiliser le document engagement hors période que vous trouvez sur le site du DVOF dans l'onglet FORMULAIRE (suivre la démarche suivante :

Documents
Formulaires
Féminines
Engagement critériums féminins hors période

TOUS LES MATCHS DE CRITERIUM PHASE 1 DOIVENT ETRE JOUES AVANT LE 19 DECEMBRE 2026,
Y COMPRIS LES POULES DE 8 QUI PRESENTES DES DATES EN JANVIER 2027
LES MATCHS NON-JOUES SERONT GELES
AUCUN REPORT EN JANVIER 2027

U11F FOOT à 5 suivit dans FAL

Les clubs qualifiés pour les plateaux foot à 5
TAVERNY COSMO 1
BELLOY-ST MARTIN ASC 1
VAFF 1
PERSAN US 03 1
MONTMORENCY FC

JOURNEE 2
Le 28 novembre 2026
CENTRE 1
Organisateur : BELLOY-ST MARTIN ASC
Lieu : Parc des sports et des loisirs 3, 26 rue des Champs Bacon, Villiers le Bel
Horaires : 11h30
CLUBS CONERNES : BELLOY-ST MARTIN ASC, VAFF 1, PERSAN US 03 1

CENTRE 2
Organisateur : MONTMORENCY FC
Lieu : Parc des sports Mandela, 2 rue de la butte aux pères, Montmorency
Horaires : 11h00
CLUBS CONERNES : MONTMORENCY FC 1 et TAVERNY COSMO 1

JOURNEE 3
Le 05 décembre 2026
CENTRE 1
Organisateur : TAVERNY COSMO
Lieu : Complexe sportif J-Bouin, 111 rue de Montmorency, Taverny
Horaires : 11h00
CLUBS CONERNES : TAVERNY COSMO, VAFF 1, MONTMORENCY FC1

CENTRE 2
Organisateur : PERSAN US 03
Lieu : Stade Louis Odinot, rue Etienne Dolet, Persan
Horaires : 9h30
CLUBS CONERNES : PERSAN US 031 et BELLOY-ST MARTIN ASC 1

JOURNEE 4

Le 12 décembre 2026
CENTRE 1
Organisateur : MONTMORENCY FC
Lieu : Parc des sports N.Mandela, 2 rue de la butte aux pères, Montmorency
Horaires : 11h00
CLUBS CONERNES : MONTMORENCY FC1, PERSAN US 03, BELLOY-ST MARTIN ASC

CENTRE 2
Organisateur : VAFF
Lieu : Parc des sports et des loisirs 3, 26 rue des Champs Bacon, Villiers le Bel
Horaires : 11h00
CLUBS CONERNES : VAFF 1 et TAVERNY COSMO1

U13F FOOT à 5 suivit dans FAL

Les clubs qualifiés pour les plateaux foot à 5
BRUYERES-BERNES USM 1
PERSAN US 03 1
VAFF 1

JOURNEE 2
Le 28 novembre 2026
CENTRE 1
Organisateur : PERSAN US 03
Lieu : Stade Louis Odinot, rue Etienne Dolet, Persan
Horaires : 9h30
CLUBS CONERNES :

JOURNEE 3
Le 05 décembre 2026
CENTRE 1
Organisateur : VAFF
Lieu : Parc des sports et des loisirs 3, 26 rue des Champs Bacon, Villiers le Bel
Horaires : 11h00

JOURNEE 4
Le 12 décembre 2026
CENTRE 1
Organisateur : BRUYERES BERNES USM
Lieu : Stade René Barbier, route de Boran, Bruyères / Oise
Horaires : 11h00

FOOT à 8

U11F – U13F FOOT à 8

Les calendriers des critériums U11F et U13F à de la phase 1 sont publiés et les poules sont complètes.
Les clubs qui désirent s'engagés ne le peuvent plus pour la phase1 mais peuvent se positionner pour la phase 2.
En attendant, ils peuvent s'engager en plateau foot à 5.

Pour les plateaux foot à 5, les clubs peuvent s'engager en continu, ils ne seront convoqués en plateau que 2 semaines après l'approbation dans le PV de leur engagement.
Les plateaux foot à 5 seront suivit dans FAL

FORFAITS AVISES

ENT BEAUMONT-MOURS 2
Mail du 19/11/2026
U11F poule B
Pris note de votre forfait avisé Journée 3, Match 80743245 du 21/11/26 contre AJED 1
1er forfait

1er APPEL RESULTATS

FESTIVAL U13F du 21/11/26

FOSSES FU - CENTRE 4 : 1er appel feuilles de centre le 24/11/26
FOSSES FU 1 ((club centre)
CERGY PONTOISE FC 2
ENT ESSG/FCSAM 2

COSMO TAVERNY - CENTRE 8 : 1er appel feuilles de centre le 24/11/26
COSMO TAVERNY 1 (club centre)
SARCELLES AAS 1
MERY MERIEL FC 1

2ème APPEL RESULTATS

U11F

ST OUEN L'AUMONE AS 1
Poule A
Journée 2, Match 80743085 du 14/11/26 reçoit ENT ARGENTEUILLAISE 1
1er appel le 17/11/26
2ème appel le 24/11/26

GONESSE RC 1
Poule B
Journée 2, Match 80743343 du 14/11/26 reçoit AJED 1
1er appel le 17/11/26
2ème appel le 24/11/26

U13F

ERMONT AMS 2
Poule B
Journée 2, Match 80743443 du 14/11/26 reçoit ENT BEAUMONT-MOURS 1
1er appel le 17/11/26
2ème appel le 24/11/26

GONESSE RC 1
Poule D
Journée 2, Match 80743533 du 14/11/26 reçoit BOUFFEMONT ACF 1
1er appel le 17/11/26
2ème appel le 24/11/26

FORFAITS

1er tour challenge U13F du 21/11/26

APPEL JUSTIFICATIF DE MATCH, PLATEAUX, ET PRESENCE JOUES AVANT FORFAIT AVISE

U9F

ENT ARGENTEUILLAISE

Plateau U9F du 07/11/2026 à ESSG/FCSAM

Absence feuille de présence de ENT ARGENTEUILLAISE

1er appel le 10/11/26

2ème appel le 17/11/26 relance dans FAL le 15/11/26

Appel le 24/11/26 du justificatif (Photo feuille de présence) que vous étiez présent sur le plateau

Sans retour de votre part vous serez forfait

U13F

ERMONT AMS 2

Poule B

Journée 1, Match 80743439 du 07/11/26 contre SARCELLES AAS 2

Appel le 24/11/26 du justificatif (Photo feuille de match) que la rencontre en objet a bien été jouée

Sans retour de votre part, les deux équipes seront forfaits

CHANGEMENTS D'HORAIRES ET DATES DES RENCONTRES

U11F

ST PRIX ES 1

U11F poule B

Mail du 13/11/26

Journée 5, match N°80743252 du 12/12/26 reçoit ENT BEAUMONT-MOURS 2

Nouvel horaire : 11h30

MOTIF : Organisation vestiaires

U13F

ENT MERY MERIEL FC 1

U13F poule D

Mail du 08/11/26

Journée 1, match N°80743529 du 07/11/26 reçoit FOSSES FU 1

Nouvelle date : 19/12/26 à 9h30

Motif : Reporté à la suite d'intempérie à la date initiale

Les rencontres doivent avoir lieux avant le 31/12/26

ENT BEAUMONT-MOURS

U13F poule B

Mail du 09/11/26

Journée 3, match N°80743445 du 28/11/26 reçoit SARCELLES AAS 2

Nouvelle date : 19/12/26 à 11h00

Motif : refus de la date de report du 09/01/27

Les rencontres doivent avoir lieux avant le 31/12/26

CHALLENGE U11F

JOURNEE 1 - SAMEDI 5 DECEMBRE 2026
Pour tous les centres : Accueil : 9h00
Défi global : 9h15
Début des épreuves 9h30

CENTRE 1
Organisateur : CEGY-PONTOISE FC : stade des Maradas, 6 passage du lycée, Pontoise

1. CERGY PONTOISE FC 2 (club centre)
2. GONESSE RC 1
3. ERMONT AS 1
4. EBM 2

CENTRE 2
Organisateur : Ent ESSG/FCSAM, Stade Auguste Delaune, 12 rue des cressonnières, St Gratien

1. ENT ESSG/FCSAM 1 (club centre)
2. ENT ARGENTEUILLAISE 1
3. EBM 1

CENTRE 3
Organisateur : HERBLAY ES : Stade des Beauregards, 130 route de Pierrelaye, Herblay

1. HERBLAY ES 1 (club centre)
2. AJED 1
3. FRANCONVILLE FC 1

CENTRE 4
Organisateur : Stade Lucien Escutary, 13 rue Léo Lagrange - ST Ouen l'Aumône

1. ASSOA 1 (club centre)
2. ST PRIX ES 1
3. BRUYERES
4. CERGY PONTOISE FC 1

FESTIVAL U13F

JOURNEE 1 du SAMEDI 21 NOVEMBRE 2026
Contrôle des feuilles de centre en cours

CENTRE 1 (Contrôle en cours)
Organisateur : Stade Cognevaut, 3 rue du Commandant M.Fourneau, Gonesse

1. GONESSE RC 1 (club centre)
2. ENT ARGENTEUILLAISE 2 Forfait
3. ENT ESSG/FCSAM 1
4. CERGY PONTOISE FC 1 Forfait

CENTRE 2 (Contrôle en cours)
Organisateur : stade Auguste Renoir, rue du syndicat, Ermont

1. ERMONT AS 2 (club centre)
2. AJED 1
3. ENT ARGENTEUILLAISE 1 Forfait

CENTRE 3 (Contrôle en cours)

Organisateur : Stade Jean Brestel, rue Jean Brestel, Méry / Oise

1. MERY MERIEL FC 2 (club centre)
2. ERMONT AS 1
3. ADAMOIS OL 1
4. SARCELLES AAS 2 Forfait

CENTRE 4 (Contrôle en cours)

Organisateur : Stade Auguste Delaune, rue du grand Tremblay, Fosses

1. FOSSES FU 1 ((club centre)
2. CERGY PONTOISE FC 2 Forfait
3. ENT ESSG/FCSAM 2

CENTRE 5 (Contrôle en cours)

Organisateur : ST BRICE FC : Stade Léon Graffin, 2 rue de la forêt, St Brice

1. ST BRICE FC 1 (club centre)
2. HERBLAY ES 1
3. BOUFFÉMONT 1

CENTRE 6 (Contrôle en cours)

Organisateur : BELLOY-St MARTIN ASC : Stade Raymond Fosset, rue Salengro, St Martin du Tertre

BELLOY ST MARTIN 1 (club centre)

1. SARCELLES AAS 3 Forfait
2. ASSOA 1 Forfait

CENTRE 7 (Contrôle en cours)

Organisateur : FRANCONVILLE FC, Stade Jean Rolland, 112 rue des pommiers saulniers, Franconville

1. FRANCONVILLE FC 1 (club centre)
2. EBM 1
3. JOUY LE MOUTIER FC 1

CENTRE 8 (appel feuille de centre)

Organisateur : COSMO TAVERNY : Complexe sportif J-Bouin, 111 rue de Montmorency, Taverny

1. COSMO TAVERNY 1 (club centre)
2. SARCELLES AAS 1
3. MERY MERIEL FC 1

FORFAITS et AMENDES

U13F

SARCELLES AAS 2

Poule B

Journée 1, Match 80743439 du 07/11/26 reçoit ERMONT ASM 2

1er appel le 10/11/26

2ème appel le17/11/26

Le 24/11/26 : Non transmission de la feuille de match après 2 appels : **Amende 52€**

ENT ARGENTEUILLAISE 2

Centre 1 – 1er tour challenge U13F du 21/11/26 à GONESSE RC

Absence de l'équipe au coup d'envoi

Forfait : **Amende 25€**

CERGY-PONTOISE FC 1

Centre 1 – 1er tour challenge U13F du 21/11/26 à GONESSE RC

Absence de l'équipe au coup d'envoi
Forfait : **Amende 25€**

ENT ARGENTEUILLAISE 1
Centre 2 – 1er tour challenge U13F du 21/11/26 à ERMONT AMS
Absence de l'équipe au coup d'envoi
Forfait : **Amende 25€**

SARCELLES AAS 2
Centre 3 – 1er tour challenge U13F du 21/11/26 à Mery Mériel FC
Absence de l'équipe au coup d'envoi
Forfait : **Amende 25€**

CERGY-PONTOISE FC 2
Centre 4 – 1er tour challenge U13F du 21/11/26 à FOSSES FU
Absence de l'équipe au coup d'envoi
Forfait : **Amende 25€**

SARCELLES AAS 3
Centre 6 – 1er tour challenge U13F du 21/11/26 à Belloy St Martin ASC
Absence de l'équipe au coup d'envoi
Forfait : **Amende 25€**

ST OUEN L'AUMONE AS 1
Centre 6 – 1er tour challenge U13F du 21/11/26 à Belloy St Martin ASC
Absence de l'équipe au coup d'envoi
Forfait : **Amende 25€**

COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION RESTREINTE DU 23 NOVEMBRE 2026

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles
D'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme,
De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

ART 20.3 : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard la veille du jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match. La demande de dérogation doit obligatoirement être accompagnée d'une proposition de nouvelle date obligatoirement validée par l'adversaire et cette date doit être antérieure à celle du match prévu au calendrier.
La situation officielle du déroulement d'une rencontre est celle affichée sur le site internet du DVOF le vendredi à 18H00 (pour une rencontre programmée le week-end ou le lundi) ou le dernier jour ouvrable précédant la rencontre à 18H00 (pour une rencontre programmée en semaine).

COURRIERS CLUBS

582621-Foot Indoor Loisir : Mails des 17 et 18-11-26
Pris note de votre demande de modification d'horaire pour la rencontre U14 du 28-11-26 contre Ent.LSG-RCG en raison de la programmation d'une rencontre de CVO Senior à la même heure.
La rencontre U14 **n° 79743909** est décalée è 17H00.

565187-AJED : Mail du 18-11-26
Pris note de votre interrogation concernant la programmation de 2 rencontres pour votre équipe senior 2 le lundi 23-11-26.
La rencontre de Coupe du Comité contre Marcouville 3 est reportée au lundi 07-12-26.

565321-JC Académy 95 : Mail du 20-11-26
Pris note du forfait avisé de votre équipe senior 2 pour la rencontre du 20-11 contre AJED 2.

550552-Sannois Fce : Mail du 22-11-26
Pris note de votre impossibilité d'établir la FMI pour la rencontre de Challenge U14 entre Sannois Fce 2 et Sannois Fce 1. La commission vous demande d'établir une feuille de papier avec la liste des joueurs des 2 équipes.

561071-Asf Argenteuil : Mail du 23-11-26
Pris note du résultat de la rencontre U14 **n° 79743899** du 08-11 contre Ent. LSG-RCG.
La commission est dans l'attente de la feuille de match papier.

561071-Asf Argenteuil : Mail du 23-11-26
Pris note du résultat de la rencontre U10 **n° 79741802** du 15-11 contre Ermont Ams
La commission est dans l'attente de la feuille de match papier.

MATCHS REMIS

SENIOR D1

En raison de la programmation d'une rencontre de Coupe Nationale pour Osny United le samedi 28-11-26.
Match n° 79264497 : Osny United 1 / Cergy-Pontoise Fc 1 : **le samedi 09-01-27 à 17H50**

SENIOR D2

Match n° 79267197 : AKS Futsal 1 / AJED 2 : **dimanche 20-12-26 à 10H15 – Gymnase Charles Grimaud**
Match n° 79267208 : AKS Futsal 1 / Diablots United 1 : **dimanche 10-01-27 à 10H15 - Gymnase Charles Grimaud**

2ème FORFAIT AVISÉ

SENIOR D2

Match n° 79267183 : Académy 95-2 / AJED 2 du 21-11-26
Forfait avisé de l'équipe Académy 95-2

AJED 2 :	**5 Buts**	**3 Points**
Académy 95 -2 :	**0 But**	**-1 Point**

1er APPEL FEUILLE DE MATCH AU CLUB RECEVANT

SENIOR D2

Match n° 79508162 : Bezons Uso 1 / Sportifs de Garges 3 du 20-11-26

2ème APPEL FEUILLE DE MATCH AU CLUB RECEVANT ET INFORMATION DU RÉSULTAT PAR LE CLUB ADVERSE

CRITÉRIUM U10

Match n° 79741802 : Asf Argenteuil 22 / Ermont Ams 21 du 15-11-26

CRITÉRIUM U14

Match n° 79743899 : Asf Argenteuil 22 / Ent. Lsg-Rcg 21 du 08-11-26

CHALLENGE FUTSAL U16

TIRAGE 1/8 de Finale

Les rencontres des 1/8 de finale auront lieu :
Week-end des **19 et 20-12-26**

Epreuve :
Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 30 mn** sans arrêt du chronomètre.
En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe et arrêt au premier écart constaté**.

N°	Match N°	CLUB	N° REF.	CLUB	N° REF.	DATE
2	81251894	561071 - ASF ARGENTEUIL 1	7	551972 - AVICENNE ASC 1	3	Samedi 19-12 à 17H00
5	81251897	580882 - MARCOUVILLE CITY CP 1	10	580869 - PERSANAISE CFJ 1	9	Samedi 19-12 à 14H00

Arbitrage :
Désignation d'un arbitre officiel sur demande de l'un des 2 clubs.
Arbitre n°1 : club recevant
Arbitre n°2 : club visiteur

Info clubs :
Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.
Prévenir la commission et la CDA.

COUPE CVO FUTSAL

TIRAGE du Tour de Cadrage

Les rencontres du tour de cadrage auront lieu :
Semaine **48** du **23-11 au 29-11-26**

Epreuve :
Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 30 mn** sans arrêt du chronomètre.
En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe puis arrêt au premier écart constaté**.

N°	Match N°	CLUB	N° REF	CLUB	N° REF	DATE
1	81635478	582621 - FOOT INDOOR LOISIR 1	19	560466 - MSF 1	6	Samedi 28-11 à 12H15
2	81635479	565894 - DIABLOTS UNITED	14	551445 - PARMAIN FUTSAL AS 1	1	Dimanche 29-11 à 20H45
3	81635480	551988 - CERGY-PONTOISE FC 1	3	551972 - AVICENNE ASC 1	2	Lundi 23-11 à 20H30
4	81635481	582623 - AFS VAUREAL 1	20	580487 - FC2M 1	16	Samedi 28-11 à 18H00
5	81635482	850889 - MONTMAGNY ASFS 1	23	565187 - AJED 1	11	Lundi 23-11 à 20H45
6	81635483	565322 - JEF 1	12	560814 - FUTSAL CLUB VLB 1	7	Samedi 28-11 à 19H30
7	81635484	565896 - RC EAUBONNE 1	15	565605 - AKS FUTSAL 1	13	Mardi 24-11 à 20H30

Pour la Coupe CVO Futsal, l'utilisation de la FMI est obligatoire à partir du 1er tour.

Les équipes suivantes engagées en coupe nationale sont exemptes du tirage :
Asf Argenteuil - Attainville Futsal C – Montigny Lvdb – Osny United

Les équipes suivantes engagées en coupe de Paris IDF sont exemptes du tirage :
Combo Futsal - Garges Djibson Asc 2 – Goussainville Fc - Sportifs de Garges

Equipe exemptée du tirage :
Marcouville City Cp 2

Arbitrage :
Désignation de deux (2) arbitres officiels à la charge des 2 clubs.

Info clubs :
Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.
Prévenir la commission et la CDA.

COUPE COMITÉ FUTSAL

TIRAGE 1/8 de Finale

Les rencontres des 1/8 de Finale auront lieu :
Semaine **48** du **23-11 au 29-11-26**

Epreuve :
Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 30 mn** sans arrêt du chronomètre.
En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe puis arrêt au premier écart constaté**.

N°	Match N°	CLUB	N° REF.	CLUB	N° REF.	DATE
1	81635480	553776 - GARGES DJIBSON ASC 3	2	565605 - AKS FUTSAL 2	10	Vendredi 27-11 à 20H00
2	81635481	551445 - PARMAIN FUTSAL AS 2	1	565321 - ACADÉMY 95 2	9	Vendredi 27-11 à 21H00
3	81635482	565187 - AJED 2	8	580882 - MARCOUVILLE CITY CP 3	11	Lundi 07-12 à 20H30
4	81635483	560466 - MSF 2	3	850343 - ATTAINVILLE FUTSAL C 2	13	Vendredi 27-11 à 21H45
5	81635484	590442 - SPORTIFS DE GARGES 3	12	560814 - FUTSAL CLUB VLB 2	4	Samedi 28-11 à 15H30
6	81635485	561071 - ASF ARGENTEUIL 2	6	560866 - COMBO FUTSAL 2	5	Dimanche 29-11 à 17H15

Pour la Coupe du Comité Futsal, l'utilisation de la FMI est obligatoire à partir du 1er tour.

Equipes exemptée du tirage :
Montigny Lvdb 2 – Montmagny Asfs 2

Arbitrage :
Désignation de deux (2) arbitres officiels à la charge des 2 clubs.

Info clubs :
Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.
Prévenir la commission et la CDA.

PLATEAUX FUTSAL JEUNES

Pour participer aux plateaux officiels, les joueur(e)s doivent avoir une licence validée par la LPIFF.
Les documents concernant l'organisation des plateaux Futsal U8 sont disponibles sur le site du DVOF :
Rubrique : Documents-Formulaires-Futsal-Feuille de plateau U8 et Feuille de Présence U8.
La feuille de rencontres n'est pas à transmettre au Dvof. Elle sert aux clubs pour la gestion des plateaux.
Les clubs visiteurs doivent se déplacer avec la feuille de présence remplie et la donner au club recevant.
Le club recevant doit remplir la feuille de plateau et transmettre celle-ci et les feuilles de présence des clubs au DVOF par l'intermédiaire de l'application FAL.

PLATEAUX FUTSAL U8

Journée N°4 - Week-end des 05 et 06 Décembre 2026			
Club centre	**Adresse du Gymnase**	**Nombre d'équipes**	**Clubs visiteurs**
Samedi 05 Décembre 2026 (coup d'envoi à 10h00)			
Futsal Club VLB	**Complexe Sportifs Didier Vaillant Avenue de St Denis 95400 Villiers le Bel**	**9**	**Futsal Club VLB (1-2) Académy 95 (1-2-3) Ermont Ams (1-2) Garges Djibson Asc 1 Montmorency Futsal 1**
Dimanche 06 Décembre 2026 (coup d'envoi à 10h00)			
Asf Argenteuil	**Gymnase Pierre de Coubertin 2, rue des Cévennes 95100 Argenteuil**	**10**	**Asf Argenteuil (1-2) Afs Vauréal (1-2) Génération Herblay (1-2) Marcouville City Cp (1-2) Persanaise Cfj (1-2)**

1er APPEL FEUILLE DE PLATEAU ET FEUILLES DE PRÉSENCE CLUBS

PLATEAU U8 du 21-11-26

Ermont Ams : 1er appel feuille de plateau et feuilles de présence des équipes sur le plateau U8 du 21-11-26.

Prochaine réunion : Lundi 30-11-26 à 18H30

COMMISSION COUPES

REUNION DU 24 NOVEMBRE 2026

Présents : Mme I. Cyprien ; MM. C. Maillet – JM. Lutz - JF. Budet

Assiste :

Excusé : Mme S. Lutz

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

ART 20.3 : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard la veille du jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match. La demande de dérogation doit obligatoirement être accompagnée d'une proposition de nouvelle date obligatoirement validée par l'adversaire et cette date doit être antérieure à celle du match prévu au calendrier.

La situation officielle du déroulement d'une rencontre est celle affichée sur le site internet du DVOF le vendredi à 18H00 (pour une rencontre programmée le week-end ou le lundi) ou le dernier jour ouvrable précédant la rencontre à 18H00 (pour une rencontre programmée en semaine).

REPORTS DE MATCHS

La Commission rappelle que les reports de matchs ne peuvent être autorisés qu'en cas de :

Rencontre prioritaire (championnat, coupes nationales, région) le même jour
Arrêté Municipal interdisant l'accès aux installations au jour de la rencontre.

Tout autre motif ne saurait être pris en considération.

APPEL À CANDIDATURE - COUPES DU VAL-D'OISE

La commission des Coupes est à la recherche d'un club pour l'organisation :

des **FINALES COUPE DU VAL-D'OISE - CREDIT MUTUEL** qui se dérouleront **LES 05 et 06 JUIN 2027**

Pour une bonne organisation des rencontres, le complexe devra impérativement être muni de à minima :

10 vestiaires équipes
3 vestiaires arbitres
2 terrains

de la **FINALE DE COUPE DU VAL-D'OISE CREDIT MUTUEL SENIORS H** qui se déroulera **LE 19 MAI 2027**

Pour une bonne organisation de la rencontre, le complexe devra impérativement avoir une **tribune et un éclairage homologué**.

des **FINALES COUPE DU COMITE - CREDIT MUTUEL** qui se dérouleront **LE 06 MAI 2027**

Pour une bonne organisation des rencontres, le complexe devra impérativement être muni de à minima :

6 vestiaires équipes
2 vestiaires arbitres
2 terrains

Merci de nous faire parvenir votre candidature par la messagerie officielle de votre club. Par avance, nous vous en remercions.

FORFAITS NON AVISES

COUPE DU VAL D'OISE - CREDIT MUTUEL – U14

- **Match 81209172 du 21/11/2026**
  BELLOY SAINT MARTIN 21 : Forfait 0 but
  SAINT BRICE FC 21 : 5 buts

  AMENDE
  BELLOY SAINT MARTIN : DEBIT 25,00€

1er APPEL FEUILLE DE MATCH ET INFORMATION DU RESULTAT PAR ARBITRE

- **Match 81208747 du 21/11/2026 Coupe du Comité - U14**
  SARCELLES AAS 25
  SARCELLES AAS 24

COURRIERS CLUBS

RAS

TIRAGES RENCONTRES

COUPE DU VAL-D'OISE - CREDIT MUTUEL - U14 - CHALLENGE LEFEBVRE

Tour de cadrage - 5 matches le 12 décembre 2026

1	ENTENTE BEAUMONT MOURS 21	D4	ECOUEN FC 21	D1
2	MONTMORENCY FC 21	D3	PERSAN US 21	D1
3	MARLY LA VILLE ES 21	D3	ARGENTEUIL RC 21	R2
4	HERBLAY ES 21	D3	SARCELLES AAS 21	R1
5	BEAUCHAMP AS 21	D3	SAINT LEU 95 FC 21	R3

Tour de cadrage - 1 match le 19 décembre 2026

1	EAUBONNE FC 21	D5	SAINT OUEN L'AUMONE AS 21	R3

COUPE DU COMITE - CREDIT MUTUEL - U14

Tour de cadrage - 3 matches le 12 décembre 2026

1	GONESSE RC 23	D4	BEZONS USO 22	D4
2	SAINT BRICE FC 23	D3	VILLIERS LE BEL FC 22	D3
3	GONESSE RC 25	D5	SARCELLES AAS 24 ou SARCELLES AAS 25	D1/D3

Secrétaire de séance : JF. Budet
Prochaine réunion : Mardi 01/12/26 à 14h30

COMMISSION STATUTS ET RÈGLEMENTS

23 NOVEMBRE 2026

Présents : Mrs R. Dati– J. Letellier - JF. Budet

Assistent : Mrs C. Macina- R. Le Rigoleur

Excusé : Mrs JL. Faugeron- A. Ravet

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

Art. 40.1 du RS

« La perte d'un match perdu par pénalité entraîne le retrait de 1 point et l'annulation des buts marqués au cours du match par l'équipe pénalisée. L'équipe gagnante bénéficie des points du match (3 points) et du maintien des buts qu'elle a éventuellement marqués au cours de la partie, sauf dans le cadre des réclamations d'après match, où le club réclamant ne bénéficie pas des points correspondant au gain du match. Il conserve le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre ».

Art. 30 ter – Evocation par la Commission

« Même en cas de réserves ou de réclamations, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas de :
- participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match ;
- inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié ;
- acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements ;
- inscription sur la feuille de match d'un joueur venant de l'étranger et n'ayant pas fait l'objet de la procédure de délivrance du Certificat International de Transfert ;
- d'infraction définie à l'article 207 des Règlements Généraux de la FFF »

EVOCATIONS

REPRISE DOSSIER SAINT BRICE FC

Objet : Match 56553982 du 10/10/2026 U15 D2 ARGENTEUIL RC 3 / SAINT BRICE FC 1.

Demande d'évocation formulée par le club de **SAINT BRICE FC en date du 29/10/2026**
Au motif **: acquis d'un droit indus, infractions répétées aux règlements** sur le nombre de 9 joueurs en situation de mutation inscrits sur la feuille de l'équipe de **ARGENTEUIL RC 3** alors que le règlement en autorise 4.

Première infraction constatée sur la rencontre n° 56554011 U15 D2 groupe A – ARGENTEUIL RC 3 – PERSAN US 1 du 03/10/2026 où 6 joueurs mutés étaient présents sur la feuille.
- Adem B. licence 9602767287 muté jusqu'au 01/07/2027
- Saloum S. licence 2548489472 muté jusqu'au 01/07/2027
- Idriss P. licence 2548476159 muté jusqu'au 01/07/2027
- Adam C. licence 9602183685 muté jusqu'au 01/07/2027
- Burak A. licence 9603717185 muté jusqu'au 01/07/2027
- Adam C. licence 9602183685 muté jusqu'au 01/07/2027

Seconde infraction sur le match désigné en objet.
- Adem B. licence 9602767287 muté jusqu'au 01/07/2027
- Saloum S. licence 2548489472 muté jusqu'au 01/07/2027
- Idriss P. licence 2548476159 muté jusqu'au 01/07/2027
- Adam C. licence 9602183685 muté jusqu'au 01/07/2027
- Burak A. licence 9603717185 muté jusqu'au 01/07/2027
- Adam C. licence 9602183685 muté jusqu'au 01/07/2027
- Latif K. licence 9602465140 muté jusqu'au 01/07/2027
- Wael N. licence 9602924877 muté jusqu'au 01/07/2027
- Joachim L.K licence 9602924877 muté jusqu'au 01/07/2027

Le club de **ARGENTEUIL RC** n'ayant pas répondu dans les délais,

La Commission dit demande d'évocation recevable, le nombre de joueurs mutés dépasse le nombre autorisé sur les deux rencontres et donne matchs perdus par pénalité à l'équipe de **ARGENTEUIL RC 3** pour en attribuer le gain respectivement à l'équipe de **PERSAN US 1 et SAINT BRICE FC 1** cf. Article 40.1 du Règlement Sportif (voir encadré) au motif « *acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements* ».

MODIFICATION RESULTATS
ARGENTEUIL RC 3 : 0 but, -1 point
PERSAN US 1 : 0 but, 3 points

ARGENTEUIL RC 3 : 0 but, -1 point
SAINT BRICE FC 1 : 1 but, 3 points

FRAIS DE DOSSIER
SAINT BRICE FC : CREBIT 43,50€
ARGENTEUIL RC : DEBIT 53,50€

REPRISE DOSSIER ASSOCIATION JEUNESSE ENGHIEN DEUIL

Objet : Match 56553990 du 07/11/2026 U15 D2 ARGENTEUIL RC 3 / ASSOC.JEUNESSE ENGHIEN DEUIL 1.

Demande d'évocation formulée par le club de **ASSOC.JEUNESSE ENGHIEN DEUIL en date du 09/11/2026** au motif **: acquis d'un droit indus, infractions répétées aux règlements** sur le nombre de 7 joueurs en situation de mutation inscrits sur la feuille de l'équipe de **ARGENTEUIL RC 3** alors que le règlement en autorise 4.

Première infraction constatée sur la rencontre n° 56553966 U15 D2 groupe A - ARGENTEUIL RC 3 – GARGES LES GONESSE FCM 1 du 19/09/2026 où 6 joueurs mutés étaient présents sur la feuille.

- **Burak A. licence 9603717185 muté jusqu'au 01/07/2027**
- **Celyan B. licence 9602279097 muté jusqu'au 01/07/2027**
- **Adem B. licence 9602767287 muté jusqu'au 01/07/2027**
- **Mathis Ethan S. licence 9604265046 muté jusqu'au 01/07/2027**
- **Marwane K. licence 9603944179 muté jusqu'au 01/07/2027**

Seconde infraction constatée sur la rencontre n° 56553969 U15 D2 groupe A – VAUREAL FCM 1 – ARGENTEUIL RC 3 du 26/09/2026 où 5 joueurs mutés étaient présents sur la feuille.

- **Burak A. licence 9603717185 muté jusqu'au 01/07/2027**
- **Celyan B. licence 9602279097 muté jusqu'au 01/07/2027**
- **Adem B. licence 9602767287 muté jusqu'au 01/07/2027**
- **Mathis Ethan S. licence 9604265046 muté jusqu'au 01/07/2027**
- **Marwane K. licence 9603944179 muté jusqu'au 01/07/2027**
- **Latif K. licence 9602465140 muté jusqu'au 01/07/2027**

Troisième infraction constatée sur la rencontre n° 56554011 U15 D2 groupe A – ARGENTEUIL RC 3 – PERSAN US 1 du 03/10/2026 où 6 joueurs mutés étaient présents sur la feuille.

- **Adem B. licence 9602767287 muté jusqu'au 01/07/2027**
- **Saloum S. licence 2548489472 muté jusqu'au 01/07/2027**
- **Idriss P. licence 2548476159 muté jusqu'au 01/07/2027**
- **Adam C. licence 9602183685 muté jusqu'au 01/07/2027**
- **Burak A. licence 9603717185 muté jusqu'au 01/07/2027**
- **Adam C. licence 9602183685 muté jusqu'au 01/07/2027**

Quatrième infraction sur le match désigné en objet.

- **Burak A. licence 9603717185 muté jusqu'au 01/07/2027**
- **Celyan B. licence 9602279097 muté jusqu'au 01/07/2027**
- **Adem B. licence 9602767287 muté jusqu'au 01/07/2027**
- **Latif K. licence 9602465140 muté jusqu'au 01/07/2027**
- **Marwane K. licence 9603944179 muté jusqu'au 01/07/2027**
- **Mathis Ethan S. licence 9604265046 muté jusqu'au 01/07/2027**
- **Saloum S. licence 2548489472 muté jusqu'au 01/07/2027**

Le club de **ARGENTEUIL RC** n'ayant pas répondu,

La Commission dit demande d'évocation recevable et fondée, le nombre de joueurs mutés dépasse le nombre autorisé sur les quatre rencontres, et donne match perdu par pénalité à l'équipe de **ARGENTEUIL RC 3** pour en attribuer le gain à l'équipe de **ASSOC.JEUNESSE ENGHIEN DEUIL 3** cf. Article 40.1 du Règlement Sportif (voir encadré) au motif « *acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements* ».

La Commission tient à préciser que l'on ne peut revenir sur les résultats des trois premières rencontres citées, les résultats étant homologués : rappel art. 21 du Règlement Sportif du DVOF : *"un résultat est homologué au bout du trentième jour calendaire si aucune instance le concernant n'est en cours"*

MODIFICATION RESULTAT

ARGENTEUIL RC 3 : 0 but, -1 point

ASSOC. JEUNESSE ENGHIEN DEUIL 1 : 2 buts, 3 points

FRAIS DE DOSSIER

ASSOC. JEUNESSE ENGHIEN DEUIL : CREDIT 43,50€

ARGENTEUIL RC : DEBIT 53,50€

REPRISE DOSSIER ENTENTE SANNOIS SAINT GRATIEN

Objet : Match 79681278 du 18/10/2026 U17 D1 SARCELLES AAS 3 / ENTENTE SSG 1.

Demande d'évocation formulée par le club de **ENTENTE SANNOIS SAINT GRATIEN** en date du 20/10/2026, au motif que le joueur **Ange G. licence 9604200198** de l'équipe de **SARCELLES AAS 3**, est susceptible d'être en état de suspension au jour de la rencontre désignée en objet.

Le club de **SARCELLES AAS** ayant répondu dans les délais,

La Commission dit demande d'évocation recevable et fondée, le joueur **Ange G. licence 9604200198** était bien en état de suspension au jour du match désigné en objet, et donne match perdu par pénalité à l'équipe de **SARCELLES AAS 3** pour en attribuer le gain à l'équipe de l'**ENTENTE SSG 1** cf. Article 40.1 du Règlement Sportif (voir encadré) au motif " *inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu …*"

MODIFICATION RESULTAT
SARCELLES AAS 3 : 0 but, -1 point
ENTENTE SSG 1 : 1 but, 3 points

FRAIS DE DOSSIER
ENTENTE SSG : CREDIT 43,50€
SARCELLES AAS : DEBIT 53,50€

AMENDE

SARCELLES AAS : DEBIT 100€ inscription d'un joueur suspendu sur la feuille de match

De plus, la Commission inflige un match de suspension au joueur **Ange G. licence 9604200198** du club de **SARCELLES AAS** à compter du **30/11/2026**

R. Dati n'a pas pris part aux délibérations de ce dossier

REPRISE DOSSIER MERY MERIEL FC

Objet : Match 79019829 du 15/11/2026 U18 D2 Gr B MERY MERIEL FC 21 / SOISY ANDILLY MARGENCY 21.

Demande d'évocation formulée par le club de **MERY MERIEL FC en date du 15/11/2026**
Au motif **: acquis d'un droit indus, infractions répétées aux règlements** sur le nombre de 2 joueurs en situation de mutation hors période inscrits sur la feuille de match de l'équipe de **SOISY ANDILLY MARGENCY 21** alors que le règlement en autorise 1.

Première infraction constatée sur la rencontre n° 79019868 U18 D2 groupe B – BEAUCHAMP AS 21 – SOISY ANDILLY MARGENCY 21 du 11/10/2026 où 2 joueurs mutés hors période étaient présents sur la feuille.

- Salim A. licence 2548445347 muté hors période jusqu'au 10/09/2027
- Mathias V. licence 9604151450 muté hors période jusqu'au 03/10/2027

Seconde infraction sur le match désigné en objet.
- Salim A. licence 2548445347 muté hors période jusqu'au 10/09/2027
- Mathias V. licence 9604151450 muté hors période jusqu'au 03/10/2027

Le club de **SOISY ANDILLY MARGENCY** n'ayant pas répondu dans les délais,

La Commission dit demande d'évocation recevable, le nombre de joueurs mutés hors période dépasse le nombre autorisé sur les deux rencontres et donne match perdu par pénalité à l'équipe de **SOISY ANDILLY MARGENCY 21** pour en attribuer le gain à l'équipe de **MERY MERIEL FC 31** cf. Article 40.1 du Règlement Sportif (voir encadré).

MODIFICATION RESULTAT
MERY MERIEL FC 21 : 2 buts, 3 points
SOISY ANDILLY MARGENCY 21 : 0 but, -1 point

FRAIS DE DOSSIER
MERY MERIEL FC : CREDIT 43,50€
SOISY ANDILLY MARGENCY : DEBIT 53,50€

JF Budet n'a pas pris part aux délibérations de ce dossier

RESERVES

RETOUR SUR DOSSIER GAFEPB
(Modification sanction financière)

Objet : Match 79772321 du 07/11/2026 Séniors D1 Féminines GAFEPB 1 / ENT. ESSG/FCSAM 2.

La Commission revient sur la sanction financière infligée au club de l'ENTENTE ESSG/FCSAM et confirme qu'il convient de facturer la somme de 53,50€ et non 43,50€ au club susnommé.

DOSSIER FONTENAY EN PARISIS FC

Objet : Match 79505696 du 22/11/2026 U18 D3 Gr B FONTENAY EN PARISIS 21 / ARGENTEUIL RC 23.

Réserve formulée par le club de **FONTENAY EN PARISIS**, confirmée le 23/11/2026 au motif que l'ensemble des joueurs de l'équipe d'**ARGENTEUIL RC 23** sont susceptibles d'avoir participé à la dernière rencontre officielle avec une équipe supérieure, celle-ci ne jouant pas un match officiel le jour même où le lendemain.

La Commission dit réserve recevable mais non fondée, aucun des joueurs de l'équipe de **ARGENTEUIL RC 23** n'a participé à la dernière rencontre disputée par l'équipe supérieure, cette dernière ne jouant pas le jour même de la rencontre désignée en objet ou le lendemain.
Match de référence n° 556897361 U18 R3 Gr C du 15/11/2026 LILAS FC 21 / ARGENTEUIL 22

La Commission dit **RESULTAT ACQUIS SUR LE TERRAIN**

FRAIS DE DOSSIER
FONTENAY EN PARISIS : DEBIT 43,50€

DOSSIER GOUSSAINVILLE FC

Objet : Match 79071244 du 22/11/2026 Critérium +45 Gr B ERMONT AS 35 / GOUSSAINVILLE FC 35.

Réserve formulée par le club de **GOUSSAINVILLE FC**, confirmée le 23/11/2026 au motif que les deux joueurs ci-dessous :

- Biro C. licence 2543670266
- Djamel C. licence 2330036734

n'aurait pas l'âge requis pour être autorisé à disputer la rencontre désignée en objet.

La Commission dit réserve recevable et fondée, les deux joueurs cités ci-dessus n'ont pas les 45 ans révolus cf article Art 1 du règlement du Critérium +45 repris ci-dessous
"*Le District du Val-d'Oise de Football organise annuellement sur son territoire une épreuve intitulée Criterium + 45 ans réservée à des équipes dont tous les joueurs sont âgés* ***de plus de 45 ans le jour du match*** *et sont titulaires d'une licence « Vétéran » ou « Foot Loisir »*
et donne match perdu par pénalité à l'équipe de **ERMONT AS 35** pour en attribuer le gain à l'équipe de G**OUSSAINVILLE FC 35** cf. Article 40.1 du Règlement Sportif (voir encadré).

MODIFICATION RESULTAT
ERMONT AS 35 : 0 but, -1 point
GOUSSAINVILLE FC 35 : 1 but, 3 points

FRAIS DE DOSSIER
ERMONT AS : DEBIT 53,50€

DOSSIER SAINT PRIX ES

Objet : Match 78928223 du 22/11/2026 U18 D3 Gr B SAINT PRIX ES 1 / MARCOUVILLE CITY CP 1.

Réserve technique exprimée par le club de **ST PRIX ES** et confirmée le 23/11/2026 au motif d'une suspicion de fraude sur identité à l'encontre d'un joueur licencié inscrit sur la feuille de match de la rencontre désignée en objet en tant qu'assistant bénévole.
S'agissant d'une réserve technique, la Commission transmet le dossier à La Commission de l'Arbitrage.

RÉCLAMATIONS

REPRISE DOSSIER ACF ERMONT

Objet : Match 79665388 du 15/11/2026 U16 D4 Gr A ECOUEN FC 23 / ACADEMIE FOOTBALL CL 22.

En l'absence de réserve sur la feuille de match de la rencontre désignée en objet, la Commission transforme la confirmation de réserve exprimée par le club de ACF Ermont en date du 16/11/2026 en réclamation au motif que les trois joueurs de l'équipe de **ECOUEN FC 23** cités ci-dessous sont mutations hors période.

- Sahin A. licence 9605279382 muté hors période jusqu'au 28/08/2027
- Henoc K. licence 9602256300 muté hors période jusqu'au 12/08/2027
- Cameron L. licence 9604559727 muté hors période jusqu'au 30/08/2027

Le club de **ECOUEN FC** n'ayant pas répondu,

La Commission dit réclamation recevable et fondée, les trois joueurs cités ci-dessus sont bien en état de mutation hors période alors que le règlement n'en autorise qu'un seul dans cette catégorie. La Commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de **ECOUEN FC 23** sans en attribuer le gain à l'équipe de **ACADEMIE FOOTBALL CL 22** cf. Article 40.1 du Règlement Sportif (voir encadré)

MODIFICATION RESULTAT
ECOUEN FC 23 : 0 but ; -1 point
ACADEMIE FOOTBALL CL 22 : 4 buts ; 3 points

FRAIS DE DOSSIER
ERMONT ACF : CREDIT 43,50€
ECOUEN FC : DEBIT 53,50€

REPRISE DOSSIER BRUYERES BERNES USM

Objet : Match 78976208 du 08/11/2026 Anciens D3 Gr C PUISEUX LOUVRES 95 FC 32 / BRUYERES BERNES USM 31.

Réserve formulée par le club de **BRUYERES BERNES USM** et confirmée le 09/11/2026, au motif que des joueurs de l'équipe de **PUISEUX LOUVRES 95 FC 32** listés ci-dessous, **s**ont susceptibles d'avoir participé à la dernière rencontre disputée par l'équipe supérieure - **match de référence 78968855 Anciens D2 Gr B du 01/11/2026 PUISEUX LOUVRES 95 FC 31 / GONESSE RC 32 -** alors que celle-ci ne jouait pas le jour même ni le lendemain :

- **Supijan R. licence 2543466067**
- **Moussa D. licence 2547073681**
- **Lalinthan R. licence 9605810913**

Le club de PUISEUX LOUVRES ayant répondu dans les délais,

La Commission confirme la recevabilité et le bien-fondé de la réclamation et donne match perdu par pénalité à l'équipe de **PUISEUX LOUVRES 95 FC 31** sans en attribuer le gain à l'équipe de **BRUYERES BERNES USM 31** cf. Article 40.1 du Règlement Sportif (voir encadré).

MODIFICATION RESULTAT
PUISEUX LOUVRES 95 FC 32 : 0 but -1 point
BRUYERES BERNES USM 31 : 2 buts 3 points

FRAIS DE DOSSIER
BRUYERES BERNES USM : CREDIT 43,50€
PUISEUX LOUVRES FC 95 : DEBIT 53,50€

DOSSIER CHAMPAGNE SFC 95

Objet : Match 81209173 du 21/11/2026 CVO U14 EAUBONNE FC 21 / CHAMPAGNE SFC 95 21.

Réclamation exprimée par le club de CHAMPAGNE SFC 95 au motif que 9 joueurs de l'équipe de EAUBONNE FC 21 inscrits sur la feuille de match de la rencontre désignée en objet, seraient en état de mutation ce qui dépasserait le nombre autorisé.

La Commission dit réclamation irrecevable car non nominative.

La Commission dit **RESULTAT ACQUIS SUR LE TERRAIN**

FRAIS DE DOSSIER
CHAMPAGNE SFC 95 : DEBIT 43,50€

COURRIERS CLUBS

RAS

HOMOLOGATION TOURNOIS

RAS

Secrétaire de séance : JF. Budet
Prochaine réunion : lundi 30/11/2026 à 14h.

STATUTS ET RÈGLEMENTS
NON UTILISATION DE LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

REUNION DU 23 NOVEMBRE 2026 A 14H00

INFORMATION

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La fiche anomalie FMI est obligatoire pour la prise en compte du dossier et dans les 48h après la rencontre. La fiche se trouve sur le site du district dans l'onglet documents puis FMI.

RAPPEL DU R.S. du D.V.O.F. Saison 2025 - 2026

44.4 –

Non utilisation de la Feuille de match Informatisée (FMI)

Au cours de la saison, l'équipe considérée (par la Commission Départementale compétente) comme responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1ère non-utilisation : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation : amende fixée dans *l'Annexe Financière du DVOF.*
- Pour toutes les non-utilisations suivantes, match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.

CHAMPIONNAT

Coupe Du Comité Seniors Lestruhaut / Unique / Unique

Journée du 15 NOVEMBRE 2026

Vaureal F. C. M. 2	F.C. Villiers Le Bel 2	Vaureal F. C. M. 2 -responsable

Vaureal F. C. M. 2 -: RETRAIT AVERTISSEMENT

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.

Seniors Départemental 3 / Unique / Poule B

Journée du 22 NOVEMBRE 2026

Deuil Enghien Fc 2	Ermont A.S. 3	Deuil Enghien Fc 2 responsable

Deuil Enghien Fc 2 AVERTISSEMENT

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.

Critérium Plus De 55 Ans / Unique / Poule A

Journée du 22 NOVEMBRE 2026

Ecouen Fc 40	St Leu 95 Fc 40	St Leu 95 Fc 40 responsable

St Leu 95 Fc 40: 100€ AMENDE

Motif : L'équipe de St leu Fc 40 n'avait pas de codes d'accès.

Survilliers Avenir 22	Eragny Fc 21	Survilliers Avenir 22 responsable

Survilliers Avenir 22: AVERTISSEMENT

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.

U16 D4 / Unique / Poule B

Journée du 22 NOVEMBRE 2026

Domont F.C. 21	Ajed 22	Domont F.C. 21-responsable

Domont F.C. 21-: AVERTISSEMENT

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.

U17 D1 / Unique / Unique

Journée du 22 NOVEMBRE 2026

Sarcelles Aas 4	Entente Ssg 1	Sarcelles Aas 4 -responsable

Sarcelles Aas 4 -: AVERTISSEMENT

Motif : L'équipe de Sarcelles Aas 4 n'avait pas de tablette.

COMMISSION INFORMATION ET FORMATION

REUNION RESTREINTE DU 24 NOVEMBRE 2026

Présents :

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles
D'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme,
De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

ART 20.3 : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard la veille du jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match. La demande de dérogation doit obligatoirement être accompagnée d'une proposition de nouvelle date obligatoirement validée par l'adversaire et cette date doit être antérieure à celle du match prévu au calendrier.
La situation officielle du déroulement d'une rencontre est celle affichée sur le site internet du DVOF le vendredi à 18H00 (pour une rencontre programmée le week-end ou le lundi) ou le dernier jour ouvrable précédant la rencontre à 18H00 (pour une rencontre programmée en semaine).

Le CDIF vous informe de l'ouverture des inscriptions aux formations « Tout Terrain » pour la saison 2026-2027.

Comment s'inscrire ?
Les inscriptions sont **dès à présent ouvertes** sur la plateforme de formation de la FFF. Pour accéder aux formations et procéder à votre inscription, vous devez disposer d'un **compte FFF :**
Accéder aux formations « Tout Terrain » et s'inscrire
Pour toute question ou information complémentaire concernant les formations « Tout Terrain », vous pouvez contacter :

Thomas MESMIN
tmesmin@district-foot95.fff.fr
01.34.08.33.04

CALENDRIER 2026 / 2027
FORMATIONS DIRIGEANTS / CDIF

En noir => Formation CDIF / DVOF
En bleu => Formation CDIF / IR2F

Mise à jour le 10/11/2026

DECEMBRE 2026

- Délégué de terrain : Samedi 05 Décembre 2026 - 9h00/12h00

JANVIER 2027

- Clés de la gestion financière : Samedi 16 Janvier 2027 - 8h00/12h00

FEVRIER 2027

- Gérer l'emploi : Samedi 06 Février 2027 - 8h00/12h00

MARS 2027

MAI 2027

- CFI projet club : Samedi 22 Mai 2027 - 8h00/12h00

FMI – MODIFICATIONS

Installer la version **5.0.22** sur toutes les tablettes.

Vous retrouverez cette version sous votre navigateur internet (Chrome ou Safari) en tapant

fmi-core.fff.fr

Vérifier les Mots De Passe bien avant les rencontres.

Pour préparer toutes vos rencontres,

Connectez-vous au site via votre navigateur en tapant :

fmi-core-compo.fff.fr

LES TABLETTES

Depuis le début de la saison 2022/2023, toutes les catégories, Filles comme Garçons, de U10 jusqu'au Critérium +55 ans, Football classique comme Futsal sont soumises à l'utilisation de la FMI.
Les sanctions sont reprises à l'article 44.4 du Règlement Sportif du DVOF (*ADDITIF DE L'ARTICLE 13 DU REGLEMENT SPORTIF DU DVOF*).
Pour permettre les mises à jour automatiques de l'application « *FMI* », pensez à mettre votre tablette en fonctionnement quelques heures avant son utilisation.
Pour sécuriser au maximum le processus de récupération des rencontres et des effectifs, nous vous conseillons de préparer au plus tôt les matchs du week-end sur un ordinateur et de récupérer les rencontres sur la tablette. N'oublier pas de transmettre vos FMI avant minuit le soir du match.
Vérifier que vous utilisez la dernière version de l'application FMI.
La CDIF demande à toutes les équipes recevantes et visiteuses qui n'ont pas utilisé la tablette pour la FMI de préciser par mail auprès du DVOF les motifs, raisons ou explications ayant conduite à cette situation avant le lundi midi SUIVANT LE MATCH
La CDIF est chargée par le Comité de Direction de former/informer les Clubs à l'utilisation de la FMI, et de suivre le taux d'utilisation chaque weekend de matches dans les catégories concernées.
La CDIF apportera toute sa contribution et son aide aux Clubs qui le souhaitent.
Rappel : 100€ d'amende (annexe financière)
Autres sanctions possibles selon le règlement FMI.
La CDIF effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).
Par souci d'efficacité, il est nécessaire dans vos mails de noter
La date, la catégorie, la division et la poule.
Exemple :

Date 21/10/2022	Catégorie SENIORS	Division D2	Poule A

Sans ces informations vos courriers ne seront pas traités.
Nous vous remercions de votre retour.
La commission se réunissant tous les mardis de 18h00 à 20h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir les scores de leurs matchs avant le lundi 12h00 seront notifiés dans les procès-verbaux de la Commission FMI.

FMI
« *JE NE PEUX PAS RÉCUPÉRER LES RENCONTRES* »
EFFACER LES DONNÉES - VIDER LE CACHE

À chaque fois que l'on synchronise, et que l'on utilise la FMI, on ajoute une FMI sur l'ancienne sans jamais vider la mémoire.
Au bout d'un certain temps, le système peut se bloquer et des anomalies diverses et variées apparaissent.
Pour éviter cela il faut où « effacer les données " de l'application ce qui permet de libérer de la mémoire et d'éviter un bon nombre de ces problèmes.
Donc de temps en temps, avant d'effectuer une synchronisation, vous pouvez nettoyer la mémoire de la FMI.

Mode opératoire PREREQUIS

1-Se connecter à l'application feuille de match et appuyer sur transmettre si vous avez une préparation à transmettre.
2-Vérifier que vous n'avez aucun match « en cours ».
3-Fermer l'application

- Allez dans paramètres de la tablette.
- Stockage.
- Sélectionnez autres applications.
- Feuille de Match.
- Effacer les données.
- Revenir à la page d'accueil.

RÉGLEMENT FMI

https://district-foot95.fff.fr/wp-content/uploads/sites/100/bsk-pdf-manager/804138636f9cd22f31a5b78adef59cf1.pdf

COMMISSION DES TERRAINS

ET INSTALLATIONS SPORTIVES

MARDI 24 NOVEMBRE 2026

Présents : M. Letellier – Paumier – Plassart – Da Mata.

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles
D'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme,
De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

ART 20.3 : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard la veille du jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match. La demande de dérogation doit obligatoirement être accompagnée d'une proposition de nouvelle date obligatoirement validée par l'adversaire et cette date doit être antérieure à celle du match prévu au calendrier.
La situation officielle du déroulement d'une rencontre est celle affichée sur le site internet du DVOF le vendredi à 18H00 (pour une rencontre programmée le week-end ou le lundi) ou le dernier jour ouvrable précédant la rencontre à 18H00 (pour une rencontre programmée en semaine).

ATTENTION

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier le classement de leur(s) terrain(s) en éclairage.

Pour les équipes qui jouent leurs matches à 15h30 ou plus tard, prévoir l'allumage de l'éclairage avec les services municipaux concernés.

À tous les clubs du District du Val-d'Oise :

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

SECURITÉ

Article 3.4

LES ZONES DE SÉCURITÉ

Une surface appelée « *zone de sécurité augmentée* », en arrière de la ligne de but ou en périphérie de toute l'aire de jeu, est obligatoire selon les conditions énoncées ci-après. La zone de sécurité augmentée intègre la zone de sécurité et la prolonge éventuellement en fonction du niveau de classement.
En dehors des exceptions prévues dans ce règlement, des autorisations accordées par les lois du jeu de l'IFAB et dans le respect de l'article 3.7,

Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister dans la zone de sécurité.

Réponse à un club :
Lorsqu'un terrain de football est cerné par une piste et que d'autres activités sont possibles à l'intérieur de cette enceinte (athlétisme etc.), le club et le propriétaire des lieux doivent prévoir des créneaux pour que les activités n'interfèrent pas et que la sécurité de toutes et tous soit assurée.

Ville de PONTOISE : NNI 955000201
La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives a contacté la municipalité pour assurer la sécurité du passage du terrain aux vestiaires lors des matches (Terrain LOUSTAUD, rue LAVOISIER). Un arrêté municipal a été édité le 12 septembre 2025 et devra être appliqué par les clubs reçevants.

La commission accuse lecture du P.V. de la C.R.T.I.S.
Remerciements.

Prochaine réunion : mardi 01 décembre 2026 à 14h15